

## Aperçus topographiques de la commanderie du Masdéu en Roussillon.

Rodrigue TRÉTON\*

Installée dès 1136 au cœur du comté de Roussillon, la commanderie du Masdéu est l'un des plus anciens établissements de l'ordre religieux-militaire du Temple fondé dans les États chrétiens d'Europe occidentale. À défaut de fouilles archéologiques et suite à la destruction d'une grande partie des bâtiments en 1944, les différentes étapes ayant scandé l'évolution de l'organisation topographique de cet établissement tout au long de sa longue existence templière (1136-1307), puis hospitalière (1315-1792), sont ici caractérisées à partir des informations que délivrent avec parcimonie les sources écrites et planimétriques

*Founded as early as 1136 in the heart of the county of Roussillon, the Masdéu commanderie is one of the oldest establishments of the religious-military order of the Temple created in the Christian states of Western Europe. Because of the absence of archaeological excavations and the destruction of most of the buildings in 1944, the successive stages that marked the evolution of the topographic organization of this establishment during its long Templar (1136-1307) and later Hospitalière (1315-1792) existence are defined from information scantily delivered by written and planimetric sources*

Mots-clés : Commanderie, Temple, Hôpital Saint-Jean de Jérusalem, église, enclos, cimetière, fortifications, Masdéu, comté de Roussillon, diocèse d'Elne.

*Key words: Commanderie, Temple, Hospital of Saint-John of Jerusalem, church, enclosure, cemetery, fortifications, Masdéu, county of Roussillon, diocese of Elne.*

À la fin du Moyen Âge, le vocable commanderie (*comandaria, comanda*) se substitue progressivement à celui de maison (*domus*) pour désigner le siège des établissements de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (1). En règle générale, ces deux termes étaient employés pour désigner un ensemble architectural plus ou moins complexe, dont la structure et l'organisation étaient essentiellement déterminés par les contingences naturelles de son site d'implantation, d'une part, et de ses spécificités fonctionnelles, d'autre part. La maison ou commanderie pouvait en effet être à la fois ou séparément : couvent, centre administratif d'une seigneurie temporelle, centre d'exploitation agro-pastoral, district juridique, banque, lieu d'asile et de dévotions, forteresse, voire espace refuge en période de crise, etc. Les avancées récentes de l'historiographie ont permis d'apprécier

l'importance et la pluralité des activités exercées au sein ou autour de la commanderie (2). Cependant, la topographie, l'organisation spatiale et la distribution des activités au sein de ces établissements demeurent des sujets riches de perspectives heuristiques à condition de multiplier les enquêtes et de confronter les approches archéologiques et historiques. S'appuyant essentiellement sur une interprétation diachronique de la documentation écrite, le présent article se limitera à présenter ce que les sources textuelles veulent bien nous apprendre sur l'évolution topographique et les usages fonctionnels du plus important établissement templier, puis hospitalier, établi dans le comté de Roussillon : la commanderie du Masdéu (3). Pour ce faire, nous présenterons dans un premier temps la question des structures résidentielles et fonctionnelles de la commanderie à l'époque templière,

\* Docteur en Histoire. Chercheur associé FRAMESPA - CNRS UMR 5136.

<sup>1</sup> La première occurrence du terme commanderie que j'ai pu répertorier dans les archives du Masdéu figure dans un acte du mois d'avril 1357. Méconnaissant manifestement les subtilités sémantiques du vocabulaire administratif des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le rédacteur de l'acte a élaboré cette formule quelque peu tautologique : « *comandaryiam domus Mansi Dei* ». Ce doublon marque le début d'une longue phase de transition dans le mode de désignation des établissements hospitaliers roussillonnais, puisque ce n'est véritablement qu'à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle que l'usage du terme commanderie s'impose définitivement dans les officines notariales roussillonnaises, Archives départementales des Pyrénées-Orientales (désormais indiquées ADPO), Hp191, fol. 460v-461.

<sup>2</sup> Voir par exemple : Miguet 1995, Fuguet i Sans, 1995 ; Luttrell, Pressouyre 2002 ; Carraz 2008.

<sup>3</sup> Département des Pyrénées-Orientales, canton de Thuir, commune de Trouillas : longitude : 02°50'11.65"E - latitude : 42°36'25.58"N - altitude : 172 m.

avant d'aborder séparément la problématique de l'enclos fortifié et de son système défensif à l'époque hospitalière.

## LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES ET FONCTIONNELLES D'UNE COMMANDERIE RURALE

### Bref état des sources

L'histoire de l'implantation de l'ordre du Temple dans le diocèse d'Elne est plutôt bien documentée grâce au plantureux cartulaire du Masdéu (4). Cette compilation notariale élaborée à Perpignan vers 1282 renferme en effet 850 actes, auxquels s'ajoutent les épaves du chartrier, soit 300 pièces de parchemin disséminées dans divers fonds des Archives départementales des Pyrénées-Orientales (5). En outre, les protocoles notariés de Perpignan recèlent plusieurs dizaines de brèves ou minutes se rapportant à la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (6). Si ces sources diplomatiques conservées pour maintenir la mémoire juridique du temporel acquis par les frères s'avèrent d'un très grand intérêt pour l'histoire juridique, économique et sociale dans le cadre du système seigneurial, force est de constater que leur apport à la connaissance de l'organisation topographique de la commanderie du Masdéu s'avère très limité. On ne peut que déplorer ici l'absence d'inventaires, d'enquêtes ou de tout autre document descriptif se rapportant à la période templière.

Pour la phase hospitalière (1315-1792), l'absence de répertoires détaillés et de travaux historiques consacrés aux commanderies de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem dans le comté de Roussillon limite sérieusement les possibilités de repérage documentaire. La pauvreté relative du chartrier - plus de 90 % des archives des commanderies roussillonnaises de l'ordre de Malte ont été détruites pendant les troubles révolutionnaires (7) - peut heureusement être en partie compensée par l'abondance des sources notariales conservées à Perpignan. Les sondages effectués dans ces fonds nous ont permis de découvrir plusieurs inventaires, une visite de travaux et un procès qui permettent de se faire une idée assez

précise de la physionomie de la commanderie du Masdéu au terme du Moyen âge et au cours de la Renaissance. Pour les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone conservent plusieurs visites prieurales qui fournissent des descriptions détaillées des bâtiments et de leur mobilier (8).

Précisons d'emblée qu'en l'absence de fouilles archéologiques notre perception de l'organisation spatiale des bâtiments au sein de la commanderie se limitera ici aux apports parcimonieux des textes, à l'examen de plans très schématiques établis à l'occasion des visites prieurales du XVIII<sup>e</sup> siècle, des plans cadastraux et des clichés aériens (9). Notre connaissance des aspects architecturaux se bornera quant à elle à l'observation des trop rares structures ayant survécu à l'explosion d'un dépôt de munitions de l'armée allemande le 19 août 1944 (10).

### La genèse templière

Mentionnée pour la première fois en 1136, la *domus Templi Mansi Dei* est l'un des premiers établissements fondés par le nouvel ordre religieux-militaire dans les comtés catalans. Le choix de son implantation au cœur de la plaine du Roussillon, sur une terrasse dominant la principale voie terrestre reliant la Gaule méridionale à la Péninsule ibérique, semble avoir été dicté par des motifs pragmatiques, voire géostratégiques. Le Masdéu se trouve en effet à équidistance (environ onze kilomètres) de la cité épiscopale d'Elne, alors siège du pouvoir ecclésiastique, et de la ville de Perpignan, capitale politique du comté de Roussillon (fig. 1). Les éléments dont nous disposons indiquent que cette commanderie a vraisemblablement été implantée sur un domaine donné au templier Hugues Rigaud en juillet 1132. L'acte de donation précise que cet « alleu » se situait au lieu de Cirà - *in locum quem apellant Cirsano* -, aux confins des paroisses de Sainte-Marie de Nyls et de Saint-Julien de Villemolaque (11). La documentation postérieure nous enseigne en effet que le Masdéu se situait à quelques centaines de mètres seulement du modeste prieuré bénédictin de Sant Salvador de Cirà, lui-même établi à l'emplacement de l'antique *villa* éponyme (12).

<sup>4</sup> Cartulaire connu sous le nom de *Llibre de la Creu*, ADPO, Hp191.

<sup>5</sup> L'essentiel des chartes (76%) est concentré dans les liasses cotées Hp183, Hp186, Hp188, Hp189, Hp190 et Hp194. Suite à un classement archivistique malheureux opéré au XIX<sup>e</sup> siècle, le quart restant se trouve éparpillé dans diverses liasses des séries B, G, H et J.

<sup>6</sup> L'édition de l'ensemble de ce corpus diplomatique d'environ 1200 actes a été l'objet de ma thèse de doctorat dirigée par Olivier Guyotjeannin et soutenue en novembre 2007 à l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne : Tréton 2007. Celle-ci a été éditée en 2010.

<sup>7</sup> Cette estimation des pertes se fonde sur la comparaison entre l'état actuel des fonds conservés dans les liasses de la série Hp des ADPO qui constituent le reliquat des archives des commanderies roussillonnaises (Hp182 à 211) et les données fournies par l'inventaire de ces archives réalisé en décembre 1792 suite au placement sous séquestre des biens de l'ordre de Malte, ADPO, 1Qp486.

<sup>8</sup> Archives de la Couronne d'Aragon (désormais indiquées ACA), Orden Militares, Gran Priorat, Armario 37, n° 750 à 762.

<sup>9</sup> Je me fonderai ici sur la reconstitution planimétrique réalisée d'après ces mêmes sources par Joan Fuguet i Sans : Fuguet i Sans 1995, 337.

<sup>10</sup> Les photographies antérieures à la catastrophe ne sont pas d'un grand secours car elles documentent uniquement les importantes modifications apportées au XIX<sup>e</sup> siècle par le riche banquier Justin Durand qui y fit édifier un manoir et une imposante chapelle de style néo-gothique. Cette dernière, œuvre de l'architecte César Drogart, avait été consacrée en 1869. Je remercie M. Roland Serres-Bria à qui je dois ces informations.

<sup>11</sup> Tréton 2010, doc. n° 10.

<sup>12</sup> Confrontés à de graves problèmes financiers, les moines de l'abbaye de Sant Salvador de Breda vendirent ce prieuré et tout son patrimoine roussillonnais aux Templiers du Masdéu en 1273 pour le prix de 12000 sous de monnaie melgorienne, Tréton 2010, doc. 870. L'occupation antique du site de Cirà est attestée par des traces archéologiques, notamment des restes fragmentés d'un sol maçonné constitué d'une mosaïque de tesselles polychromes (information que nous devons à l'amabilité de M. Oliver, propriétaire des lieux, qui a eu l'amabilité de nous montrer ces vestiges et que nous tenons à remercier ici) auxquelles s'ajoutent des monnaies du Bas Empire et divers objets en céramiques (*tegulae* et amphores romaines) récoltés au cours de prospections de surface effectuées aux proches alentours du Masdéu, Kotarba 2007, 607.

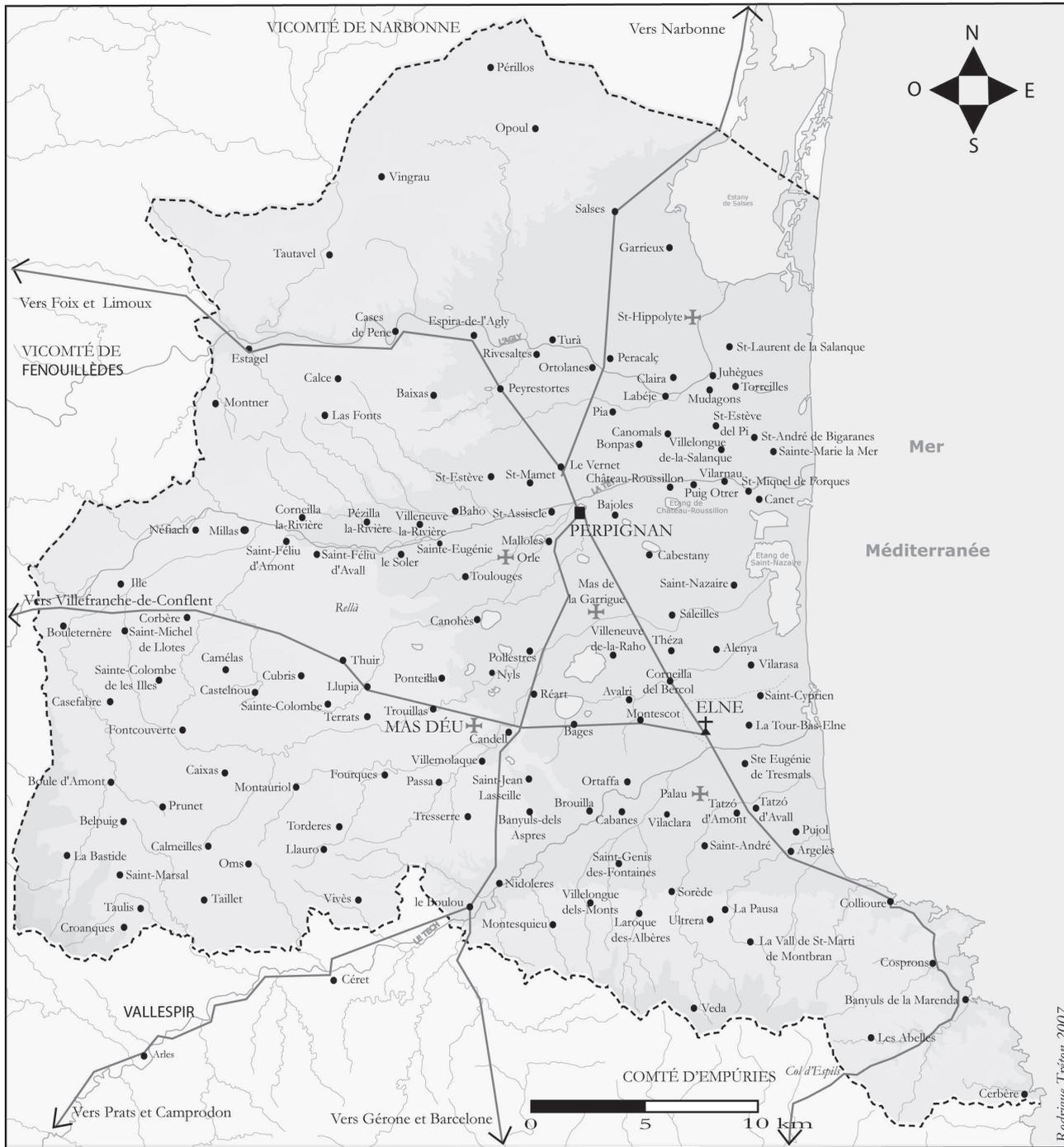


Figure 1 : Implantation géographique de la commanderie du Mas Déu

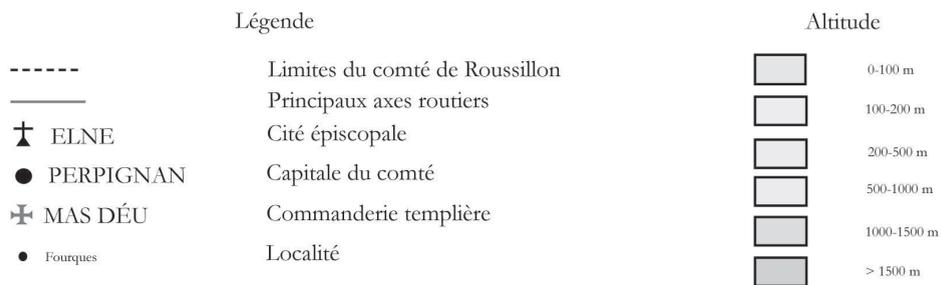


Fig. 1 : Carte d'implantation géographique de la commanderie du Masdéo.

Un acte du mois de décembre 1138 évoque l'origine récente de l'édifice baptisé Masdéu. À cette date, Guillem de Villemolaque et son épouse Orgolosa cèdent aux frères du Temple la dime que ce modeste seigneur prélevait sur un champ où, précise-t-il, « se trouve déjà édifié et construit le mas de la chevalerie de Jérusalem que de nombreuses personnes appellent Masdéu. » (13) La première maison templière roussillonnaise procéderait donc d'une fondation *ex nihilo* (14). Il est d'ailleurs intéressant de rapprocher l'appellation conférée à cet établissement rural de celles données aux nombreux monastères fondés à la même époque par les moines de Cîteaux ou de Grandmont, ordres religieux également issus de la Réforme grégorienne. Le nom attribué à la commanderie roussillonnaise est en effet caractéristique des fondations religieuses de la période post-grégorienne. Il nous révèle de façon explicite les deux missions fondamentales initialement affectées à la maison templière :

- le substantif latin *mansus*, qui a donné le vocable « mas », terme commun aux lexiques catalan et occitan, désignait alors une structure d'exploitation rurale qui, dans les principautés féodales riveraines de la Méditerranée, constituait la cellule sur laquelle se fondait le prélèvement de la rente seigneuriale (15). Cette terminologie exprime en l'occurrence la fonction économique assignée à la commanderie du Masdéu, dont les frères résidents étaient chargés de mettre en valeur le patrimoine foncier acquis grâce aux premières donations pieuses. Outre les frais de fonctionnement et les investissements consacrés à l'accroissement de leurs possessions, les revenus provenant de la valorisation des terres agricoles et de la perception des rentes foncières et des autres droits acquis par les moines-soldats étaient destinés au financement de la mission de défense de la Terre sainte que s'étaient assignée les fondateurs de l'ordre. La direction de la maison était confiée à des chevaliers de l'ordre, dignitaires qui arborent le titre de précepteur ou de commandeur de la maison du Temple du Masdéu à partir de 1161.

- la titulature divine qui constitue l'épithète de « *Mansum Dei* » est évidemment une référence à la vocation spirituelle de cet établissement religieux destiné à abriter une communauté de frères vivant selon la règle édictée par Hugues de Payens sous l'influence de Bernard de Clairvaux. Édifice monastique, la maison du Masdéu apparaît d'emblée conçue comme un espace d'intercession et de médiation où, en contrepartie de legs

pieux en biens-fonds, en bétail ou en numéraire, les religieux offrent aux membres de l'aristocratie et de la paysannerie aisée l'opportunité d'une sépulture purificatrice et salvatrice, une place assurée pour le Paradis garantie par leur association à tous les bienfaits spirituels de l'Ordre. Par le biais de l'entrée en confraternité, chacun avait la possibilité de finir ses jours en habit templier. Ce fut sans doute l'une des principales raisons du grand succès remporté par l'ordre du Temple auprès des nouvelles élites de la société féodale, parfois ouvertement anticléricales, qui ne trouvaient pas dans les institutions religieuses traditionnelles les réponses à leurs attentes spirituelles. En mai 1136, on procéda ainsi à la publication du testament d'un aristocrate roussillonnais ayant ordonné que l'on transporte son corps au Masdéu s'il mourait avant d'avoir pu rejoindre Jérusalem où il souhaitait se battre en revêtant les habits templiers (16). Ceci implique que la commanderie devait déjà disposer d'un cimetière bien que ce droit ne fut officiellement accordé à l'ordre du Temple que trois ans plus tard par le pape Innocent II, par la bulle *Omne datum optimum* fulminée le 29 mars 1139 (17). Quoi qu'il en soit, la présence d'un cimetière paraît difficilement concevable sans celle d'une chapelle attenante pour la célébration des offices funéraires. L'apparition de la titulature Sainte-Marie associée au nom de la commanderie en 1144 constitue un indice probant de l'existence en ce lieu d'un édifice consacré (18). La dévotion à la Vierge était alors en vogue dans tout l'Occident chrétien, et l'on sait qu'une large majorité des sanctuaires templiers furent consacrés en son honneur. Un frère chapelain est mentionné dans deux actes de 1146 sans autre précision. Enfin, un acte du mois d'octobre 1151 est souscrit par un prêtre dont l'affectation au Masdéu est clairement indiquée (19). Une intéressante précision concernant la dévotion mariale du sanctuaire nous est fournie par un testament rédigé en juillet 1172. À cette date, le seigneur Bernat de Brouilla lègue aux templiers le quart de la récolte de ses oliviers, à condition que ces derniers utilisent l'huile en provenant pour entretenir une lampe destinée à brûler devant l'autel de sainte Marie du Masdéu (20).

La chapelle de Sainte-Marie est l'unique édifice templier subsistant au Masdéu. Ce sanctuaire est construit en maçonnerie de chaux et de galets comme bon nombre d'églises romanes de la plaine du Roussillon (fig. 2). Il s'agit d'un édifice orienté de plan rectangulaire, doté d'un chevet plat et constitué d'une nef unique

<sup>13</sup> « (...) *ipsam decimam quam ego Guilelmus jam dictus habebam et demandabam in ipso campo, in quo est jam edificatus et constructus mansus supradicte militie Jherosolimitane, qui appellatur a multis Mansio Dei* », Tréton 2010, doc. n° 19.

<sup>14</sup> À la différence, par exemple, de la commanderie de Douzens, près de Carcassonne. Cette autre fondation précoce de l'ordre du Temple a en effet été implantée à l'intérieur même du village castral : Macé 1998.

<sup>15</sup> To Figueras 1993, Bourin-Derruau 2000.

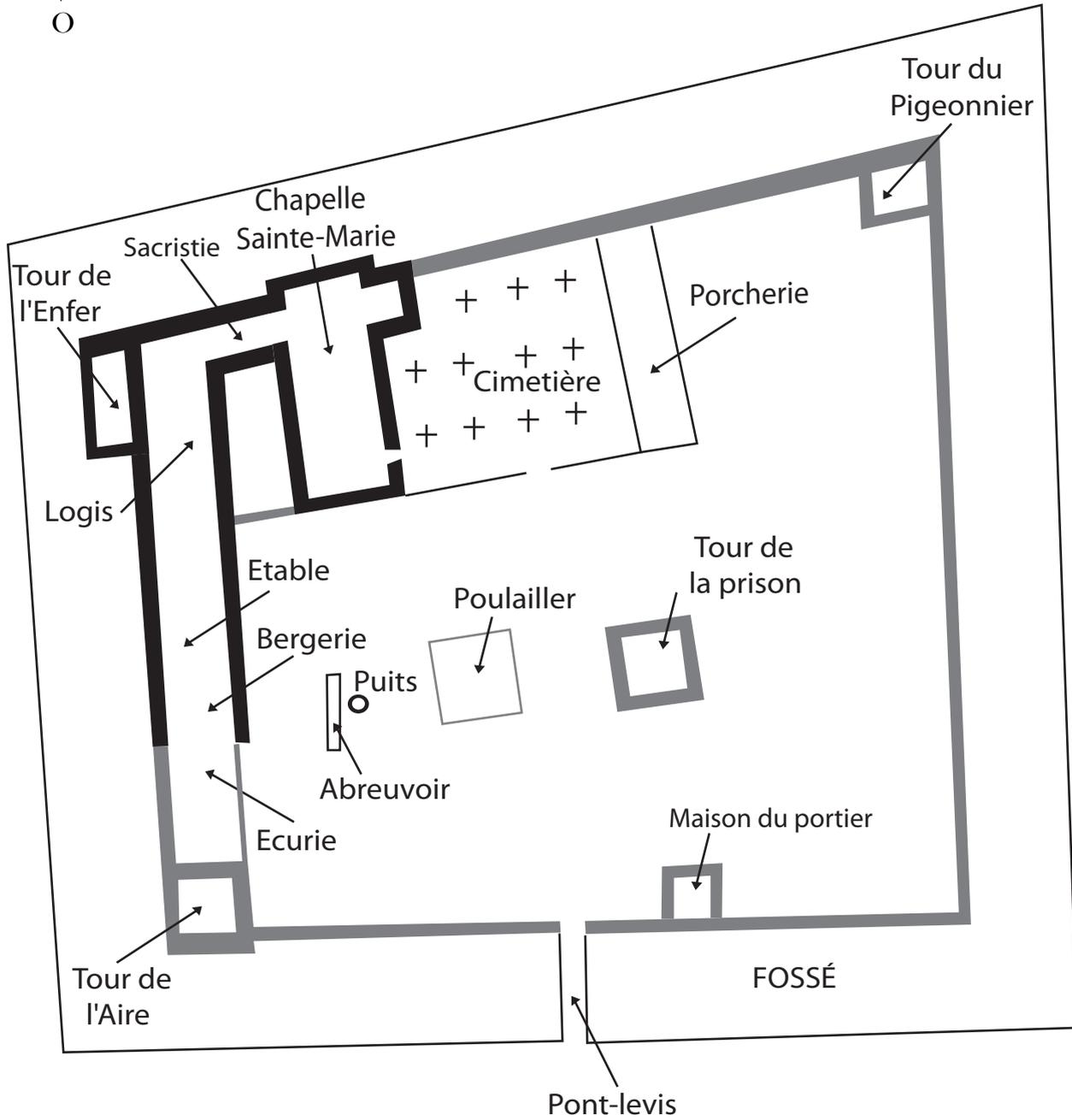
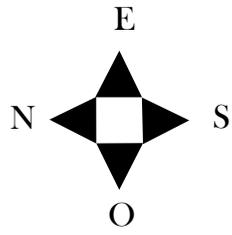
<sup>16</sup> Tréton 2010, doc. n° 14.

<sup>17</sup> Une situation similaire a été constatée pour la maison de Richerenches, qui dispose d'un chapelain dès 1138, voir Carraz 2005, 92.

<sup>18</sup> Dans son testament, le seigneur Ramon de Montesquieu lègue son corps et son âme à Dieu et à sainte Marie du Masdéu et aux mains des frères de la milice du Christ de Jérusalem : « *In primis, dimitto corpus et animam meam in manu Dei omnipotentis et beate Marie Dei genitricis de Manso Dei, et in manu de fratribus milicie Christi Jherusalem* », Tréton 2010, n° 32.

<sup>19</sup> « *Arnaldi, presbiteri Mansi Domini* », Tréton 2010, doc. n° 47.

<sup>20</sup> « *Tali ratione dono milicie quartum fructuum olivarum mearum, ut fratres milicie faciant ardere unam lampadam ante altare Beate Marie Mansi Dei ex predicto quarto imperpetuum* », Tréton 2010, doc. n° 87.



**—** Constructions du XIIe siècle

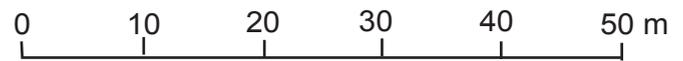


Fig. 2 : La commanderie du Masdéu d'après les visites du XVIII<sup>e</sup> siècle (dessin d'après Joan Fuguet – 1955).

voûtée en berceau brisé reposant sur une imposte en forme de cordon. Les murs ont une épaisseur de 1,60 m. D'après les relevés effectués par Joan Fuguet, la longueur intérieure de l'édifice est de 19,50 m, sa largeur de 7,30 m, et sa hauteur de 10 m. Son état dégradé et l'absence d'éléments décoratifs lui confèrent un caractère austère. La façade occidentale présentait une série de huit corbeaux, dont sept sont encore en place. Ce détail suggère qu'il y avait là un portique qui, selon Joan Fuguet, aurait pu servir à abriter les enfeus de dignitaires ou de nobles bienfaiteurs de la commanderie, à l'instar de ce qu'il a pu observer dans les commanderies catalanes de Gardeny, Horta et Vallfogona (21). Le large portail qui ajoure actuellement la façade occidentale procède des importants travaux de réaménagements de l'édifice intervenus après la Révolution, quand le sanctuaire désaffecté fut réhabilité en grange : excavation du sol sur une profondeur d'environ 1,5 m, colmatage des anciennes baies, ouvertures de nouvelles fenêtres et ajout d'un plancher afin de créer un étage destiné à servir de grenier. Originellement, l'accès extérieur à l'édifice se faisait par une porte aménagée dans le mur gouttereau méridional. La nef était ajourée au sud par deux, ou peut-être trois, baies romanes à embrasures intérieures, aujourd'hui colmatées. Une seconde porte, colmatée elle-aussi, s'ouvrait dans le mur du bras du transept septentrional et permettait d'accéder à la sacristie et aux appartements des religieux. L'historien Marcel Durliat a daté l'architecture de la chapelle de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, mais comme nous n'avons aucun indice de travaux à cette période, il est permis d'envisager que nous ayons affaire à l'édifice d'origine.

En l'état de nos connaissances, il est impossible de savoir avec certitude à quoi ressemblait le Masdéu dans son état primitif. On suppose qu'il devait comporter dès l'origine une partie domestique, le mas proprement dit, réservée à l'habitat des frères et de leurs serviteurs, et un ensemble de dépendances affectées à l'entrepôt des récoltes et du matériel agricole et à la stabulation du bétail : écurie, étable, bergerie. Malheureusement, ces bâtiments résidentiels et fonctionnels dont la plupart occupaient les côtés occidental et septentrional de la commanderie ont été littéralement pulvérisés en 1944 par l'explosion du dépôt de munitions qui y avait été entreposé par l'armée allemande. Sur place ne subsistent que les arases d'un épais mur de galet maçonné à la chaux large d'environ 1,9 m. La facture de ce soubassement laisse supposer qu'il pourrait correspondre aux fondations d'un vaste bâtiment d'une vingtaine de mètres de long et de 6 à 7 m de large implanté au nord de l'église. Outre qu'elle lui conférait une certaine valeur défensive, l'épaisseur des murs suggère que cet édifice devait comporter au moins un étage reposant sur une voute. Les caractéristiques de ce vaste bâtiment l'appar-

rentaient sans doute à un type de résidence aristocratique semblable à la *sala* des comtes de Roussillon à Perpignan (22).

Les textes et les vestiges conservés ne nous permettent pas d'en savoir davantage sur l'organisation spatiale de la commanderie à l'époque templière. En nous fondant sur ces maigres données et en procédant par comparaison avec d'autres établissements templiers catalans, on peut toutefois formuler l'hypothèse que l'ensemble formé par l'église, le corps de logis et les dépendances présentait initialement un plan en L (fig. 2). L'approvisionnement en eau était sans doute déjà assuré au moyen du puits situé au milieu de la basse-cour, à quelques mètres de la façade occidentale de la chapelle.

Notre connaissance des activités exercées au sein du Masdéu est également déficiente en raison de la perte des registres administratifs et des livres de comptes qui auraient pu nous les révéler. Si l'on se fonde sur les dépositions des frères du Masdéu interrogés par la commission épiscopale instruisant leur procès en janvier 1310, la commanderie abritait alors une quinzaine de frères, dont trois chevaliers et une dizaine de frères sergents, tous illettrés. Pour assurer les différents offices religieux et célébrer les innombrables messes anniversaires et les services funèbres, le chapelain était assisté de prêtres, diacres et sous-diacres dont on ignore le nombre exact (23).

Au sein de la commanderie, on peut présumer que l'organisation des travaux et la gestion des affaires domestiques était assurée par le frère camérier, dignité documentée pour la première fois en 1228. Recrutés dans la clientèle paysanne de la commanderie, les frères sergents s'occupaient essentiellement de la direction des activités agro-pastorales. La présence de frères de métier n'est pas renseignée. Les activités artisanales ou domestiques exercées par des laïcs dans l'enceinte du Masdéu à l'époque templière sont à peine évoquées, tout juste trouve-t-on mention d'un charpentier en 1218, d'un échanson en 1229 et d'un bouteiller en 1272. Pour assurer les travaux agricoles, artisanaux ou domestiques, les templiers devaient compter sur l'assistance de leurs serfs et de leurs donnés. Ces derniers remplissaient sans doute ici un rôle similaire à celui des convers cisterciens. En contrepartie de leurs services, ces fidèles bénéficiaient du gîte et du couvert et de l'assurance d'une sépulture au sein de la maison. On sait également que les templiers catalans avaient recours aux esclaves, mais l'affectation de ces derniers n'est pas documentée (24).

### La commanderie hospitalière

Conformément à la bulle *Ad providam* fulminée par le pape Clément V le 2 mai 1312, le patrimoine des templiers situé dans les États soumis à l'autorité de la

<sup>21</sup> Fuguet i Sans 1995.

<sup>22</sup> Ponsich 1983.

<sup>23</sup> Vinas 2009.

<sup>24</sup> Tréton 2010, vol. I, 48-61.



Fig. 3 : Vue aérienne de la commanderie du Masdéu. Cliché ECSA-Jamin.



Fig. 4 : Vue de la façade ouest de l'église Sainte-Marie du Masdéu. Cliché R. Tréton.

couronne de Majorque est attribué à l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem au commencement de l'année 1314. Il faut toutefois attendre le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle pour trouver un premier descriptif des bâtiments du Masdéu. Il s'agit d'un inventaire mobilier assez sommaire effectué en 1377. Celui-ci ne mentionne qu'un nombre restreint de structures domestiques : une cuisine, un cellier, un four à pain et un moulin à huile. On y apprend également que le logis des frères se situait dans une tour (25). Il s'agit certainement de celle que les visites prieurales du XVIII<sup>e</sup> siècle qualifient de « Tour de l'Enfer » (fig. 3). Les vestiges et les descriptions anciennes nous apprennent que l'on accédait directement de l'église au logis en traversant la sacristie.

La grande enquête pontificale de 1373 sur les biens de l'Ordre de l'Hôpital nous informe sur le personnel de la commanderie du Masdéu à la même période (26). Outre le vieux commandeur, frère Arnau Guitard, âgé de soixante-douze ou soixante-treize ans, celui-ci comprenait un jeune chevalier, âgé d'environ vingt ans, et son palefrenier. Pas plus qu'à l'époque templière le Masdéu n'avait vocation à servir de caserne militaire. C'est par contre la fonction religieuse de la commanderie que souligne cette revue d'effectifs puisqu'on y dénombre sept frères prêtres, deux prêtres séculiers et deux chantres (*scolares*). Un portier (*janitor*) était chargé de garder l'entrée de la commanderie ; trois frères séculiers s'occupaient des tâches agricoles et artisanales avec l'aide d'un valet, d'un muletier, d'un berger, d'un jardinier et d'un roncín. Enfin, un médecin était chargé de veiller sur la santé des frères et de leurs familiers. La commanderie abritait donc au moins vingt-trois personnes, dont douze frères. Si l'on en juge par leurs noms, la plupart de ces hommes étaient originaire du diocèse d'Elne ou de ses proches environs.

La composition des effectifs démontre que la commanderie était alors essentiellement une maison religieuse : les neuf prêtres et les deux chantres assuraient la célébration des différents offices et des innombrables messes anniversaires instituées dans la chapelle Sainte-Marie et dans le cimetière attenant. Le budget annuel consacré à l'entretien des prêtres et des chantres s'élevait à 155 livres de monnaie barcelonaise, tandis que celui du chevalier, avec sa monture et son palefrenier atteignait cinquante livres. Les clercs étaient également chargés des aumônes. L'enquête pontificale nous livre d'intéressantes indications quant au rôle de la commanderie

comme établissement caritatif. Celles-ci s'avèrent d'autant plus précieuses qu'elles comblent les lacunes des sources diplomatiques en la matière. Interrogé par le sous-collecteur apostolique, le commandeur affirme que les frères distribuaient un pain de froment et du vin à tous les pauvres qui se présentaient au Masdéu et qu'ils accueillaient chaque jour deux pauvres, auxquels ils donnaient le couvert. Une distribution d'aumône avait lieu trois fois par semaine. De plus, chaque année, le jour de la Toussaint, ils distribuaient des vêtements à treize pauvres. Le montant annuel de toutes ces œuvres de charité s'élevait à 99 livres (27). En revanche, il ne semble pas que le Masdéu ait rempli les fonctions proprement hospitalières d'accueil et de soin des malades. Cette fonction était vraisemblablement dévolue à la commanderie de Bajoles, le plus ancien établissement roussillonnais de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem fondé dans la périphérie rurale de Perpignan avant 1172 (28).

Un second inventaire effectué le 17 juin 1449 nous apporte une vision plus détaillée des différentes pièces constituant le logis des religieux et du mobilier qui s'y trouvait (29). Celui-ci comprenait alors neuf chambres, dont deux étaient affectées au commandeur Joan de Cardona (30), une au prêtre, une au portier et une aux bouviers. Une grande salle équipée de quatre tables et de bancs à dossiers devait faire office de réfectoire, puisque de là on accédait directement à la cuisine, au four à pain, à la boucherie, à une resserre où était entreposé le bois, et au garde-manger. On trouvait ensuite un *scriptorium*, un grenier et un cellier dans lequel étaient entreposés les jarres et les autres récipients utilisés pour conserver l'huile d'olive. Après avoir fait le tour des différentes pièces du logis, les enquêteurs se rendent dans l'église où ils découvrent un total de 36 livres liturgiques. Ils procèdent ensuite à l'inventaire des nombreux objets du culte conservés dans la sacristie.

Un témoignage postérieur nous apprend que Joan de Cardona fit procéder à des travaux au sein de la commanderie et qu'une belle salle y fut alors aménagée, sans doute afin d'améliorer le confort personnel de ce commandeur issu d'un haut lignage aristocratique catalan (31). Les inventaires médiévaux qui se préoccupent uniquement de répertorier les biens meubles ne décrivent aucune structure liée aux activités agricoles ou pastorales. On constate également qu'il n'y est pas fait état de structures artisanales telles qu'une forge ou une

<sup>25</sup> Miret i Sans 1910, 562.

<sup>26</sup> Luttrell 2007.

<sup>27</sup> « *Item consuevit dare dicta preceptoraria cuilibet pauperi venienti ad dictam domum Mansi Dei unum panem frumenti et vinum, assendit comuni extimacione singulis annis ista elemosina quinquaginta libras barchinonensium. Item tenetur qualibet die providere in victualibus duobus pauperibus, expendunt comuni extimacione singulis annis sexdecim libras barchinonensium (...)* Item tenetur facere tribus diebus in septimana elemosinam que assendi singulis annis comuniter ad summam viginti unius libras barchinonensium. Item tenetur annis singulis induere tresdecim pauperes in festo omnium sanctorum, et assendit vestiarium comuniter annis singulis summam decem libras barchinonensium. », Luttrell 2007, 16-17.

<sup>28</sup> L'activité hospitalière de Bajoles n'est guère documentée, cependant les fouilles archéologiques menées sur ce site ont permis la mise au jour d'une grande salle qui pourrait avoir fait office de chambre d'hôpital, voir Marichal 1997.

<sup>29</sup> Voir ci-dessous la pièce justificative n° 1.

<sup>30</sup> Joan de Cardona, commandeur du Masdéu : 1447-1484.

<sup>31</sup> Voir ci-dessous la pièce justificative n° 2.

maréchalerie. Quant à la chapelle et au cimetière, leur fonctionnement est encore attesté à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Outre la célébration des offices, ses desservants étaient en droit de confesser et d'administrer l'extrême onction et tous les sacrements, excepté celui du baptême (32). Outre les frères, qui étaient alors très peu nombreux, ce sont surtout les familiers et les esclaves de la commanderie qui y recevaient sépulture. Au cours des deux derniers siècles du Moyen Âge, le Masdéu est donc tout à la fois un lieu de culte, le siège d'une communauté régulière, un centre de gestion et une grosse exploitation rurale. Mais, au cours de cette période marquée par la récurrence des épisodes belliqueux, sa proximité avec la principale route empruntée par les armées en campagne et son éloignement relatif des places fortes et des bourgs fortifiés exposent la commanderie aux risques de pillages et de destruction. Pour parer à ces dangers potentiels, templiers puis hospitaliers ont transformé le Masdéu en une imposante forteresse.

## LE DESTIN CHAOTIQUE D'UNE COMMANDERIE FORTIFIÉE

### Une forteresse templière ?

On ne dispose malheureusement d'aucune indication textuelle se rapportant à la mise en défense du Masdéu à l'époque templière. Toutefois, compte tenu des nombreux conflits féodaux et du climat de violence qui affecta le comté de Roussillon au XII<sup>e</sup> siècle (33), il paraît vraisemblable que les templiers aient pris très tôt la précaution de protéger leur commanderie. Dans les comtés nord-catalans, le dernier tiers du XII<sup>e</sup> siècle connaît une vague de mise en défense des agglomérations villageoises. Les archives conservent ainsi une dizaine d'actes par lesquels le roi d'Aragon Alphonse II (1162-1196), devenu comte de Roussillon en juillet 1172, octroie à divers seigneurs laïcs et religieux la faculté de fortifier leurs villages en y édifiant des châteaux ou des tours, et en les protégeant au moyen de fossés et d'enceintes de terre ou de pierre (34). Outre la remarquable épaisseur des arases du mur évoqué ci-dessus, le seul élément qui permette d'envisager le Masdéu comme un lieu fortifié dès le XII<sup>e</sup> siècle se déduit de sa fonction de lieu de dépôt pour la mise en sécurité des biens et des titres importants. En 1180, l'abbé de Sainte-Marie d'Arles en Vallespir et un seigneur laïc conviennent ainsi de confier aux templiers l'exemplaire original d'un accord portant sur la répartition des revenus d'une seigneurie du Vallespir. Une clause prévoit que chacune des parties pourra librement se rendre à la maison de la milice du Temple quand elle

souhaitera consulter l'acte (35). La commanderie pouvait également servir de lieu de dépôt temporaire pour de l'argent, des bijoux et toutes sortes d'objets de valeur. Il arrivait même que l'on y abrite des armes de guerre. Rédigé en 1259, le testament de l'évêque d'Elne, Bernat de Berga, nous apprend ainsi que Nunò Sanç, seigneur des comtés de Roussillon et de Cerdagne (1212-1242), avait laissé une *balista magna* au Masdéu. Le prélat ordonne que ses exécuteurs testamentaires la vendent et utilisent le profit ainsi obtenu pour amender les méfaits commis par ce prince, dont il était lui-même l'un des manumisseurs (36). Ceci montre à tout le moins que les élites religieuses et aristocratiques avaient confiance en la probité des templiers, ainsi que dans leur faculté de conserver en sécurité les biens qui leur étaient confiés. Or, dans le comté de Roussillon la sécurité des biens et des personnes se concevait alors difficilement sans fortification.

On peut se faire une idée de l'état de fortification du Masdéu à la fin de la période templière en se référant à la description de l'un de ses membres : le Mas de la Garrigue. Il s'agit d'une commanderie subalterne fondée au milieu du XII<sup>e</sup> siècle sur d'anciennes terres comtales situées à l'extrémité méridionale du vaste territoire de la *villa* de Perpignan, à moins de neuf kilomètres au nord-est du Masdéu. Comme son nom le suggère, cet établissement avait une vocation essentiellement pastorale. Par chance, nous disposons d'une description relativement détaillée du Mas de la Garrigue effectuée en 1323 à l'occasion de sa cession en emphytéose par les hospitaliers. Le tableau qui en est dressé seize ans après l'arrestation des templiers est déplorable : on y apprend en effet que le lieu était alors déserté et que ses bâtiments menaçaient ruine, le montant de leur réparation étant alors estimé à la somme considérable de 500 livres de monnaie barcelonaise ! Les terres n'étaient plus cultivées ; il n'y restait plus de bétail, ni bœuf, ni aucune autre bête de labour ; il n'y avait plus de paille ni de fourrage dans les greniers ; il n'y avait pas même un âne pour assurer les tâches inhérentes aux besoins domestiques quotidiens. Bref, le lieu était devenu inhabitable. L'établissement, dont la physiologie générale devait être assez similaire à celle du Masdéu, comprenait alors un mas, une chapelle elle aussi placée sous l'invocation de sainte Marie, et plusieurs dépendances dont le nombre et la fonction ne sont pas précisés dans l'acte. On peut toutefois avancer sans risque qu'il y avait là une grange, un grenier et un cellier, une écurie, une étable, une bergerie et les autres bâtiments nécessaires à ce type d'exploitation. Comme le Masdéu, le Mas de la Garrigue se dressait au milieu de terres agricoles constituant le cœur d'une réserve seigneuriale exploitée en faire-valoir direct. La descrip-

<sup>32</sup> Sainte-Marie du Masdéu n'était donc pas une paroisse autonome, voir Allard 2006, 28.

<sup>33</sup> Henry 1835, vol. 1, 62-68 ; Catafau 1996.

<sup>34</sup> C'est par exemple le cas du village de Fourques, situé à quelques kilomètres du Masdéu, et dont le seigneur, l'abbé de Sainte-Marie d'Arles, obtient du roi d'Aragon en 1188 l'autorisation de construire une fortification dans laquelle ses hommes pourront demeurer : « (...) *quod possit facere et edificare fortitudinem quam velis in parrochia Sancti Martini de Forquis, ubicumque plus velis, in alodio Sancte Marie, ubi homines tui stare possint, et que voluerint edificare* », *Gallia christiana*, t. VI, Instr. Elne, col. 486, n° XIII.

<sup>35</sup> Tréton 2010, doc. n° VII.

<sup>36</sup> *Idem*, doc. n° XXII.

tion de 1323 nous apprend en effet que la commanderie désertée était entourée d'un jardin et de trois condamines, dans l'une desquelles se dressait un pigeonier (37). Mais le fait le plus important pour notre propos est que cette commanderie, dont l'effectif religieux à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle se limitait à un commandeur et un chapelain, se présentait comme une véritable forteresse défendue par plusieurs tours, un mur d'enceinte et des fossés (38). Le dispositif défensif du Mas de la Garrigue était par conséquent similaire à celui que présentaient déjà à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle les bourgs castraux de la plaine roussillonnaise fortifiés de remparts maçonnés en galets de rivière, cantonnés de tours et ceinturés d'une douve (*toivum*) (39). Cette description vaut également pour les commanderies templières implantées dans ces localités, comme en témoignent encore les vestiges de la commanderie de Saint-Hippolyte, sur la rive méridionale de l'étang de Salses. Le processus d'*incastellamento* a été ici motivé et entretenu par les innombrables guerres privées ayant affecté le comté tant au XII<sup>e</sup> qu'au cours de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, puis, dans un second temps, par la croisade contre le roi d'Aragon en 1285 - marquée localement par le siège et le saccage de la cité d'Elne et de plusieurs autres localités par l'ost du roi de France Philippe III - et la guérilla frontalière qui opposa au cours des dix années suivantes le roi de Majorque au roi d'Aragon de part et d'autre des Pyrénées (40).

### Destructions et reconstructions : les péripéties de l'époque hospitalière

Il faut attendre les dernières années du XV<sup>e</sup> siècle pour trouver enfin des informations relativement détaillées se rapportant à l'enclos et aux fortifications du Masdéu. En 1495, s'ouvre un procès opposant le commandeur hospitalier, d'une part, au chapitre cathédral d'Elne, seigneur du lieu voisin de Trouillas, d'autre part (41). Le litige portait sur les limites de l'enclos du Masdéu, qui formait une petite enclave juridictionnelle au sein de la paroisse de Trouillas. Dans la terminologie catalane de l'époque, le Masdéu était qualifié de *castell termenat*, locution désignant une circonscription territoriale dont le centre était constitué par un château ou une fortification collective, et dont les limites étaient indiquées par des bornes. Les témoins interrogés à cette occasion précisent en effet que les bornes du Masdéu se situaient à soixante cannes (environ 120 m) de la commanderie. Un croquis schématique dressé en 1780 à

l'occasion d'une visite prieurale figure effectivement quatre bornes cantonnant l'espace juridictionnel dévolu au Masdéu (42). Le commandeur détenait la haute et la basse justice pour la punition des délits commis au sein de ce périmètre d'environ six hectares. L'exercice de la police y était assuré par le *batlle* du Masdéu, officier laïc dont l'attribut officiel était un bâton long et rond. Les prisonniers étaient enfermés dans la prison, la *tavagua* (43). Celle-ci n'était rien d'autre qu'un sordide cul-de-basse-fosse excavé dans le sous-sol de la petite tour *del mig* qui se dressait au centre de la basse-cour de la commanderie.

Les dépositions du procès contiennent également des informations rétrospectives particulièrement utiles pour la connaissance des éléments de fortification de la commanderie roussillonnaise au terme du Moyen âge. On y apprend notamment que, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, le Masdéu était muni de fortes murailles, de hautes tours et d'un fossé que l'on franchissait au moyen d'un pont-levis, dont la garde était assurée de nuit comme de jour par un portier. Grâce à cet imposant dispositif défensif, la commanderie était en mesure de faire face aux attaques d'une armée. Elle se transformait à l'occasion en refuge (*recollecta*) et accueillait les populations des villages environnants (Pollestres, Nyls, Villemolaque, Banyuls dels Aspres) qui venaient s'y mettre à l'abri. C'est ce qui arriva lors du passage des troupes françaises commandées par le comte de Foix en 1462. Un témoin précise que c'était une pratique habituelle en temps de guerre. D'autres affirment que l'épaisse courtine de galets maçonnés à la chaux du Masdéu fut en grande partie détruite à l'époque de l'occupation française du comté de Roussillon (1462-1493). Les fossés furent sans doute alors en partie comblés par les gravats, car au moment de l'interrogatoire il n'y avait plus de pont-levis. Il est possible que cette destruction des remparts du Masdéu résulte de l'ordre adressé en mai 1475 par le roi Louis XI au gouverneur du Roussillon de procéder à la destruction de toutes les fortifications de ce comté, mis à part celles de Perpignan, Salses, Elne, Collioure, Bellegarde et Laroque (44).

Les dépositions nous informent donc sur l'état de fortification du Masdéu au milieu du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à sa destruction ordonnée en 1475. Faute de fouilles archéologiques et de recherches plus approfondies dans les archives bas-médiévales, nous ignorons si ce système défensif était déjà en place à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle,

<sup>37</sup> « Et dictus manssus cum muris, turribus, domibus et patuis ejus circuitur fortitudire vallium et fossatarum et cum illis confrontatur ex una parte cum condomina dicti manssi vocata de les Figueres et ex alia cum condomina dicti manssi vocata de area et ex alia in eadem condomina seu in area dicti manssi et ex alia in orto manssi ejusdem (...) P[ratus] quidem est ibi dicta condomina vocata de les Figueres cum quodam columbario », ADPO, Hp197.

<sup>38</sup> « (...) totum dictum manssum Beate Marie de Garriga cum toto territorio, finibus et terminis ejus ac cum devesiis et juribus deffensandi totum territorium a terminum dicti manssi et expletandi totum territorium ipsum, et cum omnibus patuis, turribus, fortitudinibus, fossatis, vallatis et etiam hedi-ficii manssi ipsius ac aliis omnibus pertinentibus ad illum. », ADPO, Hp197.

<sup>39</sup> Bayrou, Castelvi 1987 ; Catafau 1998, 105-110.

<sup>40</sup> Delamont 1875.

<sup>41</sup> Voir ci-dessous la pièce justificative n° 2.

<sup>42</sup> Fuguet i Sans 1995.

<sup>43</sup> *Tàvega* en catalan normatif. Ce vocable dérivé de l'Arabe *tabaq* désigne une prison souterraine, un cachot. Les dépositions indiquent clairement que c'était effectivement le cas au Masdéu.

<sup>44</sup> Freixe 1912.

comme le laisserait penser l'exemple du Mas de la Garrigue, ou s'il résultait d'une ou de plusieurs campagnes de fortification plus tardives (45). La mention d'un tour dans l'inventaire de 1377 constitue à ce jour la seule indication intermédiaire dont nous disposons à ce propos.

D'importants travaux de restauration sont entrepris au début du XVI<sup>e</sup> siècle sur l'ordre de frère Ramon Marquet, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur du Masdéu. L'acte d'estimation des travaux nous donne le détail des différentes œuvres programmées en 1517. Il s'agit de réparer les toitures de l'église et de son porche, de la tour de l'Enfer, du logis, du pailler et des autres bâtiments ; de réparer le donjon (tour de la prison ?), de rénover le pavement des chambres, de la grande salle et des autres pièces et d'en enduire les murs avec du plâtre. Surtout, le commandeur, qui prévoyait manifestement de résider sur place, souhaite améliorer le confort des vieux bâtiments médiévaux en les adaptant aux goûts plus raffinés de la Renaissance. Il fait ainsi aménager ses appartements dont le chauffage est assuré par plusieurs cheminées, dont une doit porter ses armes et celles de la Religion, et une autre doit être façonnée « à la française ». Il fait aménager une nouvelle cuisine pourvue de deux cheminées ainsi qu'un *scriptorium*, lieu d'étude à propos duquel on aurait souhaité être mieux renseigné. Il demande à ce que l'on ouvre des fenêtres dans la muraille – celle-ci n'était donc pas entièrement détruite – et dans la tour de l'Enfer. Il a alors déjà fait reconstruire une grande partie de la courtine détruite sur une longueur de cent cannes de Montpellier (environ 200 m) et une épaisseur d'un cayron (brique) et demi, soit aux alentours de 80 à 90 cm. D'autres travaux concernent les bâtiments à vocation agricole qui émergent enfin de la nuit documentaire : réparation de la grande et de la petite étable, du grenier, construction d'un grand *cortal* mesurant 20 cannes (40 m) entre les murs, avec plusieurs pièces destinées à abriter le bétail et les porcs, et réfection du moulin à huile qui avait été détruit. Pour stocker le vin récolté dans le vignoble d'environ trois hectares et demi qu'il a fait replanter, frère Ramon Marquet a acheté des futailles qui ont été entreposées dans le cellier, il s'agit notamment de deux grands vaisseaux vinaires d'une contenance d'environ cent charges de vin, et un autre plus petit de quatre charges (46).

Cinquante ans plus tard, au terme d'une longue période de difficultés économiques et en raison de nouvelles guerres ayant affecté cette terre frontalière des royaumes de France et d'Aragon, la commanderie du

Masdéu apparaît à nouveau bien délabrée. Les commandeurs n'y résident plus et la gestion des terres et des bâtiments est désormais confiée à des fermiers moyennant des baux tri-annuels. Un inventaire réalisé en 1561 à la demande de l'un de ces fermiers témoigne de l'état de délabrement des bâtiments : l'église est dans un état déplorable : la toiture est perméable, le bénitier gît à terre, l'autel est totalement dégarni, les vêtements liturgiques sont vieux et usés, les chaises sont presque toutes cassées ! De même, la tour de la prison est également sujette aux infiltrations en temps de pluie et la porte d'entrée doit être refaite ; des travaux sont également nécessaires pour restaurer la tour *Colomera* dont le nom suggère qu'elle devait faire office de pigeonnier. Le moulin à huile est détruit et les meules ont disparu ; les mangeoires de l'étable doivent être refaites ; il n'y a plus de poulie pour tirer l'eau du puits. Le logis est lui aussi dégradé : il faut refaire plusieurs portes et fenêtres, boucher les trous dans les murs et refaire les sols de plusieurs chambres, dont les deux qui se situent à l'étage qui se trouve au-dessus du moulin à huile (47).

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le prieur hospitalier de l'église du Temple de Perpignan, frère Miquel Masdéu (le bien nommé !), prend l'initiative d'une nouvelle campagne de restauration du patrimoine de l'ordre de l'Hôpital en Roussillon. Le 22 janvier 1594, il passe contrat avec un maçon de Perpignan. Ce dernier est chargé d'araser une tour située près de la porte de la commanderie du Masdéu (il s'agit probablement la Tour de l'Aire), laquelle s'ouvrait au milieu de la courtine occidentale. La partie supérieure de cette tour devait être démolie jusqu'au niveau de la voûte, et les gravats jetés dans le fossé situé à l'extérieur de celle-ci. Le maçon devait ensuite couler une dalle de ciment sur la voûte et surmonter le tout d'un toit en bâtière recouvert de tuiles. Il était également prévu qu'il reconstruise un appentis adossé à la tour afin d'abriter des silos (48).

Le Masdéu subit à nouveau les outrages de la guerre en 1642 lors de la conquête du Roussillon par les troupes de Louis XIII. D'importants travaux sont entrepris en 1679 afin de restaurer les parties supérieures des bâtiments. On achète 5950 tuiles et 1950 cayrons, grandes briques de terre cuite, afin de refaire les toitures de la tour et de la chapelle. Il est alors question d'une *casa nova* et d'une *casa vella* ce qui indique qu'un nouveau logis avait été édifié récemment dans la commanderie. Le document ne permet malheureusement pas d'appréhender la disposition topographique des différents corps de bâtiment (49).

<sup>45</sup> En Roussillon, le contexte d'insécurité de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle occasionne une importante vague de restauration des fortifications édifiées, pour la plupart, durant la période Majorquine (fin XIII<sup>e</sup> - début XIV<sup>e</sup> s.). Le contexte économique particulièrement déprimé y transparaît dans l'attitude des commanditaires qui, par souci d'économie, ordonnent que les travaux se limitent au strict nécessaire. En juin 1385, la crainte suscitée par les compagnies de routiers de Bernard d'Armagnac contraint Pierre IV d'Aragon à ordonner la remise en état des forteresses royales de Perpignan, Opoul et Força Real, ADPO, 1B367, fol. 18v-19. Onze mois plus tard, les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ordonnent la mise en défense de leurs villages de Saint-Hippolyte et de Bompas, ADPO, 3E1/335.

<sup>46</sup> Voir ci-dessous la pièce justificative n° 3.

<sup>47</sup> ADPO, 3E1/3000.

<sup>48</sup> ADPO, Hp194.

<sup>49</sup> ACA, orden militares, gran priorat, Armario 37, n° 760.

Nous achèverons cet itinéraire chaotique avec cet état des lieux dressé en 1775 à l'occasion d'une visite prieurale. En dépit des nombreuses réfections de l'époque moderne, la commanderie y présente à peu près le même aspect qu'à la fin du Moyen âge : celui d'une forteresse entourée d'une muraille cantonnée de trois tours, respectivement baptisée de l'Enfer, du Pigeonnier et de l'Aire. La chapelle est à nouveau bien pourvue d'ornements liturgiques, ce qui signifie que l'on y officiait encore à cette date ; il n'est par contre plus question du cimetière qui semble avoir été désaffecté dès le début du siècle précédent. On y découvre des dépendances agricoles qui apparaissent toutes regroupées au rez-de-chaussée du logement du fermier accolé, comme l'était déjà le logis des frères, à la tour de l'Enfer. On y trouve un cellier à huile, une grande cuve pour faire le vin et un cellier pour stocker celui-ci, une porcherie, une étable pour les bœufs avec ses mangeoires, une bergerie surmontée d'un *pailler*. On y a récemment édifié une seconde bergerie et un logement pour les bergers (50). Les enquêteurs décrivent ensuite les nombreuses pièces du logis occupé par le fermier. Celui-ci habite le premier étage où l'on accède par un escalier en pierre qui débouche sur une grande salle ajourée de fenêtres et pourvue d'une grande cheminée. Dans une pièce attenante se trouvent le pétrin et le four à pain ; à son autre extrémité cette salle débouche sur un grenier. De là, un couloir permet d'accéder à une chambre située dans la tour de l'Enfer puis à une salle où se trouvent deux alcôves et une cheminée, puis à deux autres chambres chacune dotée d'une alcôve. Au dire des experts, toutes ces pièces se trouvaient alors dans un très bon état. Le fermier qui résidait dans le logis montre ensuite deux autres chambres récemment aménagées à l'extrémité de la grande salle, dont les fenêtres permettent de voir tout ce qui se passe à l'intérieur de l'enceinte de la commanderie qui, à cette occasion, est qualifiée de château. Un examen des toitures montre que celles-ci se trouvaient en très bon état. La déambulation se poursuit à l'intérieur de la basse-cour où se trouve la tour de la prison, laquelle est habitée par un tuilier. Tout près de cette tour se trouve le puits auprès duquel on a récemment installé un abreuvoir en pierre taillée. Enfin, un poulailler occupe l'espace compris entre le puits et l'église.

En 1792, suite à la confiscation des biens nationaux, les bâtiments et les terres constituant l'enclos du Masdéu sont vendus aux enchères sous la qualification de métairie. L'acheteur, le négociant François Durand, l'une des plus grandes fortunes de son temps, en fait l'acquisition pour le prix de 150100 livres (51). Le plan cadastral napoléonien nous montre vers 1830 un état du Masdéu sans doute assez proche de celui décrit dans la visite de 1775. L'enclos de la commanderie y présente la forme d'un quadrilatère irrégulier couvrant une superficie d'environ 5400 m<sup>2</sup>. La façade orientale, au milieu de laquelle le chevet de la chapelle fait une légère saillie, a une

longueur de 85 m, le mur nord mesure 57,50 m, le mur ouest 78 m et le mur sud 74 m. On y distingue encore un fossé bordant les façades septentrionale et orientale du mur d'enceinte et les trois tours qui cantonnent celle-ci. On constate que l'espace intérieur est fortement aménagé. De nouveaux bâtiments se développent sur toute la longueur de la courtine méridionale à laquelle ils ont été adossés (52).

Au moment de faire le bilan, on ne peut que constater les limites de l'apport des sources textuelles à la connaissance de l'organisation des activités et de la vie quotidienne au sein de la commanderie du Masdéu. En cela, l'historien demeure largement tributaire des choix opérés en matière de conservation des archives, l'élimination volontaire des documents de gestion, livres de comptes ou livres de raison constituant de ce point de vue une perte irréparable. Il faut donc des circonstances exceptionnelles pour que la porte de la commanderie daigne s'entrouvrir et laisser échapper quelques instantanés d'inventaires et de travaux, ou, plus exceptionnellement, le lointain écho d'un conflit juridico-seigneurial dont les témoignages rapportent un peu des activités et de la vie à l'intérieur les murs. Alors seulement, la plume des notaires nous dévoile des bribes d'un espace calibré aux dimensions d'un discours juridico-économique. À travers ce prisme étroit et biaisé, ne se dégage guère qu'une perspective générale et abstraite d'où émergent les principaux lieux et édifices structurant l'espace de la commanderie : église, cimetière, logis, communs, dépendances, fortifications, prison, poulailler, bergerie, écurie, porcherie, etc., dont la distribution spatiale peut être approximativement restituée grâce au cadastre napoléonien. Mais force est de constater qu'en la matière l'apport de l'archéologie fait cruellement défaut. L'approche historique révèle par contre l'ampleur des transformations, des extensions, des destructions et des reconstructions dont la commanderie du Masdéu a fait l'objet depuis sa fondation par les templiers. Façonnée pour répondre aux besoins des hommes qui l'occupent, la commanderie est une structure dynamique qui n'a cessé d'évoluer au gré des circonstances.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

Avertissement : dans le corps du texte, les passages lacunaires sont indiqués au moyen de pointillés entre parenthèses.

### 1

1449, 17 juin.

*Inventaire mobilier de la commanderie du Masdéu effectué sous l'autorité de frère Joan de Cardona, commandeur hospitalier de cet établissement.*

A. Original sur cahier de papier, ADPO, Hp203.

Inventari del molt magnífich senyor en Johan de Cardona comanador del Masdeu.

<sup>50</sup> ACA, orden militares, gran priorat, Armario 37, num 750, fol. 39-41.

<sup>51</sup> « Une meterie vaste en differents appartements comme sont maison d'habitation pour le cy devant fermier, maison d'habitation pour les bergers, cy devant eglise, cortals, pallés et autres », ADPO, 1Qp254.

<sup>52</sup> Comme ils résultent d'aménagements intervenus après la transformation de la commanderie en métairie, ceux-ci n'ont pas été figuré sur le plan.

Die XVII<sup>a</sup> mensis junii, anno M<sup>o</sup> CCCCXXXVIII<sup>o</sup> .  
In Christi nomine. Ffuerunt<sup>a</sup> inventa bona sequencia :

- En la cambra del seyor comanador :
  - Primo un lit ab dos mathalaffes e un sperever ab sos bancals.
  - Item, mes dos cofrens pintats endaurats grans.
  - Item, un tapit gran.
  - Item, un parells de lansols prims rendats trencats de tres teles.
  - Item, un altre parell de lansols de sinch teles.
  - Item, dos parells deu lansols de dos theles e miga.
  - Item, dos parells de lansols de tres teles.
  - Item, una thovallola de exugar mans poch.
  - Item, bassina de lato d'aygamans de poch.
- En la cambre maior del dit senyor :
  - Primo, un lit gran ab un mathalas e un trevesse, un parell de lansols de tres teles e una vanoha soltil de cotonina e ab una flassada blanca ab dos listes blaves, tot garnit ab sos bancals.
  - Item, quatre cofrens grans pintatz ab les armes del dit senyor.
  - Item, dos bancals grans.
  - Item, un canalobre fermat a la paret.
  - Item, un crosol doble.
- En la cambra d'en (...) :
- Primo un lit ple de pala ab sos bancals sens altre cosa.
- En la (...) cambra :
- Primo un altre lit ple de pala ab sos bancals sens altre cosa.
- En la cambra de mossen Vidal prevere :
- Primo un lit poch de poch valor garnit tot ab un mathalas, e un travesser, e un parell de lansols cascun de dos theles e miga, e dos flassades de poch valor blanques, la una ab listes blaves l'altre tota blanca.
- Item, un crosol senar de poch valor.
- En la carnisseria :
- Item, unes balanses de [corint-..]
- A la fusteria :
- Item, dos forcats per laurar.
- En la sala gran :
- Primo dos taules grans ab piges de pera.
- Item, mes dos altres taules poch livadisses<sup>a</sup> ab sos scaunells.
- Item, un banch larch de poch valor.
- Item, dos canalobres la un gran e l'altre poch.
- Item, un penes de poch valor.
- Item, uns cebs de poch valor.
- Item, una squella poch ab son bathall.
- Item, tres lanses, la una ab lo ferr trencat, totes de poch valor.
- Al rebost :
- Primo, set parells e mig de trossos de thovales de poch valor.

- Item, mes dos sachs de XI mesura de poch valor.
- Item, una cotella per tallar.
- Item, una caixa gran per tenir pa de poch valor.
- Item, una altre caixa per tenir les thovales.
- Item, una botheta poch per tenir argent
- Item, una caixa larga de poch valor
- Item, una potxera d'estany de poch valor.
- Item, dos rabasseres de poch valor.
- Item, una forcha blegada.
- Item, una canega per [roure eres].
- Item, dos gafes de ferra.
- Item, una citra d'estany bona.
- Item, un saler d'estany.

- En la cosina :
- Primo un gran plat d'estany.
- Item, un altre poch de poch valor.
- Item, XII scudeles d'estany poques.
- Item, XII plats poch d'estany cominals.
- Item, un platet poch d'estany de poch valor.
- Item, un bassi de lato de poch valor.
- Item, perola foradada per scalfar aygua.
- Item, una guiradora<sup>b</sup> poch.
- Item un ast gran de ferra.
- Item, talador gran de fust e altre poch.
- Item, uns ferres trencats.
- Item, una olla de coure migana.
- Item, unes lenes.
- Item, una panna migansera.
- Item, dos crosols<sup>c</sup> senars grans del moli del oli.
- Item, un morter de pera poch.
- Item, tres boxes de fust.
- Item, una caixa poch de poch valor.
- Item, dos banchs de poch valor.
- Item, una cella poch de poch valor.
- Item un poal de coure de poch valor.
- En l'escriptori :
- Primo una thovallola gran de lli per exugar mans.
- Item, una canolobre poch de poch valor.
- Item, dos palleres de corda per portar erba.
- Item, mes uns grilolls de ferra.
- Item, una rabassera sens manech.
- Item, una scaucellera sens manech.
- Item, una rella de ferra per lo forcat.
- Item, una cana per canar de poch valor.
- Item, dos tribenes, la una gran e l'altre poch.
- Item, un cint de balesta de poch valor.
- Item, un scalpre de poch valor.
- Item, un tinter d'estany de poch valor.
- Item, dos mantells de ferra de poch valor.
- Item dos cuyols de ferra.
- Item, dos destrals e un gasoll<sup>d</sup>.
- En la cambra de la dona :
- Primo una colga ab son mathalas e un trevesser.
- Item, una forcha de ferra.

<sup>a</sup> Il faut lire *levadisses*.

<sup>b</sup> Cat. giradora.

<sup>c</sup> Cat. gresols.

<sup>d</sup> Cat. gatzoll

- Item, una thauleta de fust ab sos scannells de pocha valor.
- En lo forn :
    - Primo una semal per fer bugada.
    - Item, dos semals poques.
    - Item, un perol miganser de coure.
    - Item, tres pastrenys de pocha valor.
    - Item, una flassada sotil ab listes blaus de pocha valor.
    - Item, dos tasses d'estany de pocha valor.
    - Item, una rasora de pastreny.
    - Item, una cassa de pocha valor.
    - Item una olla d'aram.
  - En la cambra del portaler :
    - Primo, un lit ab barras ab un mathalas e un travesser e dos carpires cosides la una ab altre per cobretor de lit.
    - Item, crosol doble [ma un].
    - Item, altre crosol senar.
  - En lo graner :
    - Primo tres quarpites ab listes negres, vermelles e blanques, les dos cosides de pocha valor.
    - Item, un tros de frassada<sup>c</sup> de pocha valor blanque.
    - Item dos carreges per garbeiar.
    - Item, un cofre poch de pocha valor ab una scudela d'estany dins.
    - Item, dos crivelles per porgar.
    - Item, una mesura de blat de pocha valor.
  - En la cambra dels (...) :
    - Primo una colga bona ab son mathalas (...)
    - Item, un travesser de pocha valor.
    - Item, un parell de lansols de dos theles.
    - Item, una flassada tota blancha.
    - Item, dos scarpites cosides la una ab l'altre.
    - Item, un crosol senar de pocha valor.
    - Item, una cerra per cerrar fusta.
    - Item, un canalobre fermat a la paret.
  - En la cambra dels bohers :
    - Primo una colga de pocha valor.
    - Item, un mathalas e un travesser.
    - Item, un parell de lansols cascun de dos theles e miga.
    - Item, una flassada ab listes burelles e blaus.
    - Item, un crosol senar.
  - En lo celler del oli :
    - Primo, XXXa guerres per tenir oli.
    - Item, un dorch de terra negra per tenir oli.
  - En la esglesia :
    - Primo un libre ordinari appellat mandator, ab lo senyal de frare Ff. Xatmar ab cubertes negres ab X platons de lalto, stacat ab un cordea.
    - Item, un missal gran roma tot non cubert de tela [l-...tada] ab posts.
- Item, un gran libre appellat responser e antifoner dominical cubert de posts fet per mossen Rodrigo de Luna ab les sues armes.
- Item, un libre santoral appellat responsori e antifoner cubert de posts.
- Item, un missal ab oracions cubert de posts ab aluda blancha.
- Item, un euvangelister cubert de posts ab aluda blanche.
- Item, un legendari de Nostra Dona ab lo (...) de post ab aluder [..-tat] de aluda blanch.
- Item, un postoler e euvangelister cubert de posts.
- Item, un responser santoral cubert de posts.
- Item, dos saltiris poch cuberts de posts.
- Item, un pistolari cubert de posts la [mita-...] blancha.
- Item, un missalet petit cubert de posts.
- Item, dos antifenaris comperts de (...)
- Item, una biblia gran cuberta de posts (...)
- Item, una legenda santoral cuberta (...) de cascuna part.
- Item, un legender domenic (..)
- Item, un responser e oficier de cant domenic e santoral cubert de posts.
- Item, un libre de cant cubert de posts vells.
- Item, un libre cubert de posts de cant vell.
- Item, un altre libre de cant cubert de posts.
- Item, un test de Euvangeli cubert de posts de pocha valor.
- Item, un libre mandatori per les parts trencat et altre cubert de posts.
- Item, un ordonari de batismes e de altres ordes petits cubert de posts.
- Item, un libre petit missal ab oracions cubert ab posts trencades.
- Item, sis libres vells sens cubertes de pocha valor.
- Item, dos biblias cubertes de posts.
- Item, un missal descubert antich.
- Item, un prosse cubert de osts ab cant.
- En la secrestia dicte ecclesie :
    - Item, un calzer d'argent ab la padella d'argent.
    - Item, una camissa ab mostres de ceda vermella e negra davant e darrera ab son amit e ab son cordo.
    - Item, dos camises trencades.
    - Item, VIII casulles la una de seda de diverses colors folrada de blanch.
    - Item, altre negra folrada de blau.
    - Item, altre de ceti vermel folrada de vert.
    - Item, altre de cotonina blava listada de blau.
    - Item, altre de ceta de diverses colors folrada de blau squinxada.
    - Item, altre casola morisca folrada de blanch.
    - Item, altre de ceti vert trencada davant folrada de tela verda.
    - Item, altre de ceti blancha folrada de blanc.
    - Item, mes una altre vermella casula de sandat tota squinxada.

<sup>c</sup> Cat. flassada

Item, una casulla vermela de ceda de diverses colors tota [squinsada]  
 Item, una casula de cotonina listada squinsada.  
 Item, una tovallola de li de diverses colors squinsada.  
 Item, tres cobertes de seda, la un listat de ceda (...) groga e los dos vermells.  
 Item, tres cortines blanques que servexen la [cor-...] los altars.  
 Item, XI damnatigues de diverses colores (...) de cotonina.  
 Item, VII capes de ceda e de cotonina de diverses colors.  
 Item, algunes pesse de drap squinxades.  
 Item, una capsa d'evori que era algunes (...)  
 Item, una capsa d'os ab alguns ossos (...)  
 Item una capsa pintada ab algunes (...)  
 Item, un cofret listat ab VII pessas (...)  
 Item, un coxi pintat de ceda (...)  
 Item, una caxeta pochà en que a (...)  
 Item, mes una thovalolla de (...)  
 Item, quatre quanambres grans de ferre que estan davant l'altar major.  
 Item, mes una perola de coure per portar aygua seyada.

Testes : ffrater<sup>a</sup> Johannes Ferrandi, dominus Laurencius (...)

a. Sic.

### Traduction

Le dix-septième jour du mois de juin de l'an 1449. Au nom du Christ. Ont été trouvés les biens suivants :

- Dans la chambre du seigneur commandeur :  
 Premièrement, un lit avec deux matelas et un *sperever* avec ses couvertures  
 Item, deux grands coffres peints et dorés.  
 Item, un grand tapis.  
 Item, une paire de draps de lit dentelés de trois toiles.  
 Item, une autre paire de draps de cinq toiles.  
 Item, deux paires de draps de deux toiles et demie.  
 Item, deux paires de draps de trois toiles.  
 Item, une serviette pour s'essuyer les mains de peu [de valeur]  
 Item, une bassine en laiton pour se laver les mains de faible valeur.
- Dans la grande chambre du dit seigneur :  
 Premièrement, un grand lit avec un matelas, un traversin, une paire de draps de trois toiles, un mince couvre-lit en toile de coton, et avec une couverture blanche avec deux lisières bleues, tout garni avec ses couvertures.  
 Item, quatre grands coffres peints aux armes du dit seigneur.  
 Item, deux grandes couvertures.

Item, deux chandeliers fixés au mur.  
 Item, une veilleuse (lampe à huile) double.

- Dans la chambre de [...] :  
 Premièrement, un lit rempli de paille avec ses couvertures, sans autre chose.
- Dans la chambre [...] :  
 Premièrement, un autre lit rempli de paille avec ses couvertures, sans autre chose.
- Dans la chambre de monseigneur Vidal, prêtre :  
 Premièrement, un lit de faible valeur garni avec un matelas, un traversin, une paire de draps chacun de deux toiles et demie, deux couvertures blanches de faible valeur, l'une avec des lisières bleues et l'autre toute blanche.  
 Item, une veilleuse simple de faible valeur.
- Dans la boucherie :  
 Item, des balances de [...]
- Dans la menuiserie :  
 Item, deux fourches pour travailler.
- Dans la grande salle :  
 Premièrement, deux grandes tables avec pieds de pierre.  
 Item, deux autres tables basses avec leurs banquettes.  
 Item, un grand banc de faible valeur.  
 Item, deux chandeliers, l'un grand et l'autre petit.  
 Item, un *penes* de faible valeur.  
 Item, des billots de faible valeur.  
 Item, une clochette avec son battant.  
 Item, trois lances, dont une avec le fer brisé, toutes de faible valeur.
- Dans la dépense :  
 Premièrement, sept paires et demie de morceaux de nappes de faible valeur.  
 Item, deux sacs de onze mesures de faible valeur.  
 Item, un couteau pour couper.  
 Item, une grande caisse pour conserver le pain, de faible valeur.  
 Item, une autre caisse pour conserver les nappes.  
 Item, une petite boîte pour conserver l'argent.  
 Item, une grande caisse de faible valeur.  
 Item, une *potxera* d'étain de faible valeur.  
 Item, deux « rabassières »<sup>a</sup> de faible valeur.  
 Item, une fourche courbée.  
 Item, une *canega*<sup>b</sup> pour [...] ?  
 Item deux gaffes en fer.  
 Item, une cruche en étain en bon état.  
 Item, une salière en étain.
- Dans la cuisine :  
 Premièrement, un grand plat en étain.  
 Item, un autre petit de faible valeur.  
 Item, douze petites écuelles en étain.  
 Item, douze plats communs en étain.  
 Item, un petit plat en étain de faible valeur.

<sup>a</sup> Sorte de houe étroite ou de bêche pour enlever racines et souches, Cayla 1964, s. v. Rabassier.

<sup>b</sup> Sorte de tasse ?

- Item, un bassin en laiton de faible valeur.  
 Item, une chaudière percée pour chauffer l'eau.  
 Item, une petite spatule.  
 Item, une grande broche en fer.  
 Item, un grand tailloir en bois et un autre petit.  
 Item, des fers cassés.  
 Item, une marmite en cuivre moyenne.  
 Item, des soles à foyer.  
 Item, une poêle moyenne.  
 Item, deux grandes lampes à huile simples du moulin à huile.  
 Item, un petit mortier en pierre.  
 Item, trois boules en bois.  
 Item, une petite caisse de faible valeur.  
 Item, deux bancs de faible valeur.  
 Item, une petite selle de faible valeur.  
 Item, un broc en cuivre de faible valeur.
- Dans le scriptorium  
 Premièrement, une grande serviette en lin pour s'essuyer les mains.  
 Item, un petit chandelier de faible valeur.  
 Item, deux fourches pour porter l'herbe.  
 Item, des grilles en fer.  
 Item, une houe sans manche.  
 Item, une houe à déchausser sans manche.  
 Item, un soc en fer pour l'araire.  
 Item, une canne pour mesurer de faible valeur.  
 Item, deux tarières, l'une grande et l'autre petite.  
 Item, un ceinturon d'arbalète de faible valeur.  
 Item, un ciseau de faible valeur.  
 Item, un encrier en étain de faible valeur.  
 Item, deux couvercles en fer de faible valeur.  
 Item, deux *cuyols* en fer.  
 Item, deux haches et une serpe.
- Dans la chambre de la dame :  
 Premièrement une couche avec son matelas et un traversin.  
 Item, une fourche en fer.  
 Item, une tablette en bois avec ses banquettes de faible valeur.
- Dans le four  
 Premièrement un baquet pour faire la lessive.  
 Item, deux petites portes.  
 Item, un chaudron moyen en cuivre.  
 Item, trois pétrins de faible valeur.  
 Item, une couverture avec des rayures bleues de faible valeur.  
 Item, deux tasses en étain de faible valeur.  
 Item, un raclor de pétrin.  
 Item, une caisse de faible valeur.  
 Item, une marmite en cuivre.
- Dans la chambre du portier :  
 Premièrement, un lit avec barres, un matelas, un traversin et deux « charpies » cousues ensemble en guise de couverture.
- Item, une lampe double.  
 Item, une lampe simple.
- Dans le grenier :  
 Premièrement, trois « charpies » avec rayures noires, rouges et blanches, dont deux cousues, de faible valeur.  
 Item, un morceau de couverture blanche de faible valeur.  
 Item, deux tombereaux pour transporter le blé à l'aire.  
 Item, un petit coffre de faible valeur contenant une écuelle en étain.  
 Item, deux cribles pour vanner.  
 Item, une mesure de blé de faible valeur.
- Dans la chambre de [...]  
 Premièrement, une bonne couche avec son matelas [...]  
 Item, un traversin de faible valeur.  
 Item, une paire de draps de deux toiles.  
 Item, une couverture toute blanche.  
 Item, deux « charpies » cousues l'une à l'autre.  
 Item, une lampe simple de faible valeur.  
 Item, une scie à bois.  
 Item, un chandelier fixé au mur.
- Dans la chambre des bouviers :  
 Premièrement une couche de faible valeur.  
 Item, un matelas et un traversin.  
 Item, une paire de draps, chacun de deux toiles et demie.  
 Item, une couverture avec des rayures grises et bleues.  
 Item, une lampe simple.
- Dans le cellier à huile :  
 Premièrement trente jarres pour conserver l'huile  
 Item, une grande jarre en terre noire pour conserver l'huile.
- Dans l'église :  
 Premièrement, un livre ordinaire appelé *Mandator*, aux armes de frère Francesc Xatmar<sup>c</sup> avec une couverture noire avec dix *platoms* de laiton, attaché avec une corde  
 Item, un grand missel romain couvert de toile [...] avec des ais.  
 Item, un grand livre appelé responsorial et antiphonaire dominical couvert d'ais, fait pour Monseigneur Rodrigo de Luna<sup>e</sup> avec ses armes.  
 Item, un livre sanctoral appelé responsorial et antiphonaire couvert d'ais.  
 Item, un missel avec prières couvert d'ais avec une basane blanche.  
 Item, un évangélaire couvert d'ais avec une basane blanche.  
 Item, un légendier de Notre Dame avec [...] d'ais avec une basane blanche.  
 Item, un épistolaire et évangélaire couvert d'ais.

<sup>c</sup> Francesc Xatmar, commandeur du Masdéu : 1383-1399.<sup>e</sup> Rodrigo de Luna, commandeur du Masdéu : 1408-1414.

Item, un responsorial sanctoral couvert d'ais.  
 Item, deux petits psautiers couverts d'ais.  
 Item, un épistolaire couvert d'ais la [...] blanche.  
 Item, un petit missel couvert d'ais.  
 Item, deux antiphonaires couverts de [...]  
 Item, une grande bible couverte d'ais [...]  
 Item, un légendier sanctoral couvert [...] de chaque côté.  
 Item, un légendier dominical.  
 Item, un responsorial et officier de chant dominical et sanctoral couvert d'ais.  
 Item, un livre de chant couvert d'ais anciens.  
 Item, un vieux livre de chant couvert d'ais.  
 Item, un autre livre de chant couvert d'ais.  
 Item, un fragment d'Évangile couvert d'ais de peu de valeur.  
 Item, un livre *mandatori* dont une partie est détériorée et l'autre couverte d'ais.  
 Item, un petit ordinaire de baptêmes et autres ordres couvert d'ais.  
 Item, un petit missel avec prières couvert d'ais délabrés.  
 Item, six vieux livres sans couverture de faible valeur.  
 Item, deux bibles couvertes d'ais.  
 Item, un ancien missel sans couverture.  
 Item, un *prosse* couvert d'ais avec chant.

- Dans la sacristie de l'église :

Item, un calice en argent avec sa patène en argent.  
 Item, une chemise avec des motifs de soie rouge et noire devant et derrière avec son amict et son cordon.  
 Item, deux chemises déchirées.  
 Item, huit chasubles : l'une en soie de diverses couleurs doublée de blanc.  
 Item, une autre noire doublée de bleu.  
 Item, une autre de satin rouge doublée de vert.  
 Item, une autre de coton bleu rayée de bleu.  
 Item, une autre de soie de diverses couleurs doublée de bleu, déchirée.  
 Item, une autre chasuble mauresque doublée de blanc.  
 Item, une autre de satin vert abîmée devant doublée de toile verte.  
 Item, une autre de satin blanc doublée de blanc.  
 Item, une autre chasuble de cendal rouge toute déchirée.  
 Item, une chasuble rouge en soie de diverses couleurs toute déchirée.  
 Item, une chasuble en coton rayée déchirée.  
 Item, une serviette en lin de diverses couleurs déchirée.  
 Item, trois couvertures en soie, l'une rayée en soie [...] jaune et les deux autres rouges.  
 Item, trois rideaux blancs qui servent [...] les autels.  
 Item, onze dalmatiques de diverses couleurs [...] en coton.  
 Item, sept capes en soie et en coton de diverses couleurs.  
 Item, quelques pièces de drap déchirées.  
 Item, une boîte en ivoire qui contenait quelques [...]  
 Item, une boîte en os avec quelques os [...]

Item, une boîte peinte avec quelques [...]  
 Item, un coffret rayé avec sept pièces [...]  
 Item, un coussin en soie peint [...]  
 Item, une caissette dans laquelle il y a [...]  
 Item, une serviette en [...]  
 Item, quatre grands candélabres en fer qui étaient devant l'autel majeur.  
 Item, une chaudière en cuivre pour porter l'eau bénite.

2

Vers 1495-1500.

*Extrait d'un procès-verbal contenant les dépositions de témoins interrogés dans le cadre d'une enquête sur les juridictions respectives de la commanderie hospitalière du Masdéu, d'une part, et de la seigneurie du lieu de Trouillas, possession du chapitre cathédral d'Elne, d'autre part.*

Registre de papier incomplet relié en parchemin, ADPO, G108.

[fol. 28] **Primo ponit que lo loch del Masdeu es castell fort, murat y entorrat y vallat y munit de grossa muralla y ab moltes torres, vall y pont llevadis i altres coses necessaries a castell y loch fort.**

Frater Berengarius Rodon, ordinis Sancti Benedicti ecclesie Sancti Michaelis de Cuxano, testis etc., et dixit contenta in dicto articulo fore vera. Interrogatus de sciencia et causa sciencie, et dixit *que per ço ho sab ell testis per quant com dit ha ell testis estant e trovant per moltas voltas en dit loc del Masdeu ha vist dit loc munit de grossa muralla, torres e pont llevadis, e be en tot, e ditas torres molt altas, empero apres fonch enderroquat per causa de las guerras, e era be gornit de las casas que en aquell eran nessessaries.*

Petrus Guell, agricola oriundus Sancti Johannis de la Cella nunch vero commorans in villa Perpiniani, etatis centum annorum testis etc... et dixit contenta in dicto articulo fore vera.

Interrogatus de sciencia et causa sciencie, et dixit *que perço ho sab ell testis per quant ho ha vist, e specialment en temps del comanador Font cuberta, en temps del qual ell testis travava y trava e yxia, menjava e benia en dit loc del Masdeu.*

Stephanus Maler, parator ville Perpiniani, testis etc., et dixit contenta in dicto articulo fore vera, *e per ço ho sab ell ell testis per quant ho ha vist.*

Bernardus Calla, oriundus de Bagis, nunch vero commorans in villa Perpiniani, testis etc., et dixit contenta in dicto articulo fore vera. Et dixit *que per ço ho sab ell testis per quant ha estat menjar e begur e dormir en dit loc del Masdeu.*

Johannes Gisquet, bajulus loci et terminorum del Masdeu, testis etc., et dixit contenta in dicto articulo fore vera, *y que per ço sab ell per quant ho ha vist e ha vist dit pont levat y era vuy es ver que no es levat.*

Johannes Garolff, ortholanus ville Perpiniani, testis etc., et dixit contenta in dicto articulo dicto [fol. 28v]

fore vera, y aço sab ell testes per quant ho ha vist y be ques mostrava per experiència que en temps passat si ningun bruig havia en Rossello de guerra, molta gent dels lochs alentorn se recullien en dit loch del Masdeu per la fortalesa sua.

Bernardus Bertran loci de Pollestris testis etc., et dixit contenta in dicto articulo fore vera, e aço sab ell testis per quant ho ha vist, his troba ell testis en lo portal del dit Masdeu en lo dit pont llevadis quant lo comte de Foix passa y destruihi lo loch del Volo, e la gent del dit comta sestenia per la terra e vingueren algunes de las suas gens davant lo dit loch del Masdeu e quant foren davant lo dit portal a penes fonch a temps ell testes a llevar lo pont llevadis ensemps ab un catiu del Masdeu quis nomenava Johan Blanch, e tiraren a ell testis una lança, la qual li plantaren per lo muscle dret, de manera quel pensaren matar hin passa gran mal, y en dit temps se reculliren moltes gents dels lochs al entorn del Masdeu en lo dit Masdeu.

Geraldus Giginta, burgensis ville Perpiniani, testis etc., et dixit contenta in dicto articulo fore vera, y aço sab ell testis per quant ho ha vist y per quant hi ha aturat en temps de guerra.

Bartholomeus Menut loci de Sancto Ypolito testis etc., et dixit contenta in dicto articulo fore vera, y aço sab ell per quant ho ha vist moltes voltes.

Johannes Lucia loci de Trullariis testis etc., et dixit se super contenta in dicto articulo hoc scire et verum fore, ço es que ell testis ha vist dit loch del Masdeu fort ab les cases en dit article contengudes, pero que ara es molt derrocat e vuy noy ha pont llevadis pero be ni ha hagut e ell testis lo y ha vist.

Johannes Coll major dierum loci de Sancta Columba testis etc., et dixit contenta in dicto articulo fore vera. E aço dix saber ell testis per quant ha vist.

Bernardus Fabre oriundus loci de Vilamulaca comorans in loco de Solerio etatis sexaginta annorum testis etc., et dixit contenta in dicto articulo fore vera. Et dixit que per ço ho sab ell testis per quant en temps de la primera guerra, ço es quant lo compte de Foix intra en los presents comdats, ell testes ab molt de Vilamulaca e de Pollestris e de Banyuls se reculli en lo Masdeu, e la vist be aquell e la llevat e calat dit pont levadis moltes voltes.

Guillermus Colomer oriundus diocesis Gerundensis commorans nunch in loco de Pontiliano triginta anni sunt elapsi testis etc., et dixit contenta in dicto articulo fore vera. Y aço sab ell testis per quant ho ha vist dit loc tot entir pero que vuy es enderroquat y las muralles.

Petrus Albert loci de Terrats etatis octuaginta annorum testis etc., et dixit contenta in dicto articulo fore vera. E asso sab ell testis per quant ho ha vist e ha vist continuament stava un homa en lo portal e pont llevadis de dit castell de nit e de dia, que may no s'en partis.

[fol. 29] Petrus Ciffre bajulus loci et terminorum de Anyllis testis etc., et dixit contenta fore vera. Y asso sab

ell testis per quant ho ha vist e si reculli ell testis en temps de la primera guerra.

Cristofforus Perramon, presbiter in ecclesia Sancti Johannis ville Perpiniani beneficiatus testis etc... et dixit contenta fore vera. Y asso sab ell testis per quant hi ha molt travat, stat en temps de mossen Ffranci Giginta quondam burges de Perpinya, lo qual tenia la procura del senyor comanador del Masdeu que llavors era don Johan de Cardona.

Johannes Pastor oriundus loci de Anyllis nunch vero habitator in loco de Canois annis septuaginta annorum testis etc., et dixit contenta fore vera. Y asso sab ell testis per quant ho ha vist axi com en dit articles es contingut despuix quel bastart de Borbo intra en la present terra que ha mes de sexantany y asso perquant tota la casada de son para e ell testis que llavors era petit se reculliren en dit Masdeu e molta altra gent dels lochs entoren del Masdeu per la fortalesa de aquell.

[fol. 30] **Item posa que dit comanador del Masdeu ha tota jurisdicció civil y criminal en dit loc y termens**

Ffrater (sic) Berengarius Codon, testis etc., et dixit se super contentis in dicto articulo hoc scire et verum fore, ço es que ell testis en lo temps que estava en dit loc del Masdeu ha vist penyorar per lo batlle del dit loch los qui intraven a cassar conills en dit terme y bestiars qui intraven en la devesa del Masdeu sens que no sosten apesquarats ; he ha vist ell testimoni en dit temps que los homens de Vilamulaca se apasquaraven al terma del Masdeu, e ell testis ha haudat a un frara Paguera a penyorar en dit terme del Masdeu homens qui intraven en dit terme per cassar conills, specialment se record ell testis hi penyoraren lo canonge Serre del qual enseps ab altras cassava en dit terme e devesa, e vehent dit canonge a ell testimoni e al altras qui eren ab ell testimoni venir la volta dells dit canonge se posa a fugir ab los altras qui ab ell eren empero ala [n-...] ell testimoni ab dit frara Paguera los aconseguiren fora lo terma del dit Masdeu e los levaren conills e la fura e cant, e era ab ell testimoni ab dit frara Paguera un servidor de la casa del Masdeu del nom del qual ell testimoni nos recorda, lo qual portava lo basto del batlla del dit loc del Masdeu.

Petrus Gaell, testis etc., et dixit se super contentis in dicto articulo hoc scire et verum fore, ço es que ell testimoni ha vist exercir jurisdicció al batlla de dit comanador del Masdeu de penyorar tots los qui intren en dit terme del Masdeu e devesa de aquell sens licencia del senyor comanador o de sos ministres, e que entenia a dir ell testimoni en temps que travava molt en dit Masdeu en temps de mossen Fontcoberta adonchs comanador de dit Masdeu, que ell dit comanador tenia tota jurisdicció civil e criminal en dit loc del Masdeu e que podia penjar e despenjar ; e ques recorda ell testimoni en dit temps que y prengueren un home que cassava conills en la dita devesa, lo qual ell testimoni vehe al qual meteren a la preso del dit Masdeu, ço es en una torra en la qual era la preso, lo qua dit comanador volia e tenia delliberat de penjar, sino que bons amichs que dit home hague qui preguaren per ell, pero a la fi ell hisque mas be li costa de bons diners e ac menester de bons amichs, lo qual

*pringueren en dita devesa de nits e per aquexa occasio com lo trobaren de nits dit senyor comanador ne volia fer mes castich.*

Johannes Garolffs testis etc., et dixit se super contentis in dicto articulo hoc scire et verum fore, *ço es que ell testimoni ha vist fer penyorar per lo batlle del Masdeu e degollar los bestiars qui intraren sens licencia en los termens del Masdeu ; ha vist pendre homens per presoners per lo batlle del dit Masdeu e presos quels havia metia.ls a una citja que era en lo dit Masdeu e vuy hi es, e fer execucions dit batlla del Masdeu.*

[fol. 31] Bernardus Bertran, testis etc., et dixit se super contentis iin dicto articulo hoc scire et verum fore, *ço es que ell testimoni ha vist lo batlle del dit senyor comanador com a batlla penyorar, degollar e fer execucions dels bestiars qui intraven en lo terme del Masdeu sens licencia ; de usar de jurisdiccio criminal ço es penjar e despenjar non ha vist ell testimoni, pero be ha vist tenir presoners a las presons del dit loch y es a una torra qui's diu la Torra del mig, en la qual torra era la preso, his deya la dita preso la tavagua, en la qual preso stigue mes de sis mesos, y na vist tenir moltes voltes als senyors ; e asso era en temps de un procurador nomenat Xanxo.*

Bartholomeus Menut, testis etc., et dixit se super contentis in dicto articulo hoc scire et verum fore, *ço es que ell testimoni ha vist que lo batlla posat per dit senyor comanador exercex jurisdiccio de penyorar y degollar los bestiars qui intraren sens licencia en dit terme e fer execucions de aquell ; e ha vist ell testimoni en temps de mossen Miquel Buach, procurador del comanador e del mestre de Rodes per lo qual adonch se tenia dita comanda, per quant lavors se feu un robatori per un macip, e apres pringueren dit macip e encarceraren lo, e volien lo penjar sino per bons amichs e per quant se sormete a la miseracordia de dit procurador, e axi li hagueren gratia pero stigue per alguns dies encarcerat enferriat dins la preso del dit Masdeu ; e aquestes jurisdiccions ha vist exercir per dit procurador, e per los batlles aximatex qui estan en dit Masdeu fer dites execucions ; e ha hoit dir que dit comanador te jurisdiccio civil e criminal endit loc e termens.*

Johannes Coll testis etc. et dixit contenta in dicto articulo fore vera. *E asso sab ell testimoni per quant lo senyor comanador enpresona en Jaume Creus e Pera Sola de Torrats per quant havien mes foch en lo terme de Sancta Coloma los posa en la tavagua del loch del Masdeu e los costa de bons dines.*

[fol. 31v] Bernardus Fabra testis etc. et dixit se super contentis in dicto articulo hoc scire et verum fore, *ço es que ell testimoni be ha vist metre per temps homens a la preso del dit loch o castell, specialment un nomenat Pollestres del Soler, lo qual s'en menava una bestia del dit Masdeu pensant se que fos una que n'avia ell perduda, e axi trobaren lo menant sen dita bestia e meteren lo a la preso nomenada la tavagua hon lo tingue dit batlle fins que hague sabut que dit home era stat enganat que havia presa dita bestia ignorantment e pensant se que fos sua ; e ha vist ell testimoni penyorar*

*y degollar en dit terme e hoit adir que poden penyorar y degollar e fer altres execucions dit senyor comanador e sos batlles, y ara ell testimoni no sab quina jurisdiccio es aquesta ni quina no.*

Guillermus Colomer testis etc. et dixit se super contentis in dicto articulo hoc scire et verum fore, *ço es que ell testimoni ensemps ab alguns altras Pontalla fonch emprat per lo batlla del Masdeu, lo qual vingue hils dix que ell los pregava que anassen ab ell dit batlla a cassar a la devesa del Masdeu, e axi ell testimoni ab alguns altras hi ana, e quant foren en dita devesa dit batlle pringue hu de la compannya e de dit loch de Pontalla, e aquell se nominava Johan Miquel, hil porta al dit Masdeu, ço es a la preso dins una tavagua en terra hon stigue quatre jorns o mes, e apres fonch deslliurat per lo veguer qui era mossen Borthomeu Jaubert, senyor adonchs de Pontalla, lo qual ana en lo Masdeu e cobra dit presoner ; per la qual cosa vingue dit comanador en los presens comdats e no pogue cobrar la jurisdiccio en la present terra, e per ço hi ana al rey de Fransa sots obediencia del qual staven lavors los presents comdats, e alli la cobra. E altra noy sab sobre lo contengut de dit article.*

Petrus Albert testis etc. Et dixit se super contentis in dicto articulo hoc scire et verum fore, *ço es que ell testimoni ha entes adir als prohomens dels lochs de Tarrats, de Trullars, de Anylls, de Vilamulaca e altres que dit senyor comanador te jurisdiccio civil e criminal en dit loch e termens del Masdeu ; e que ell testimoni ha vist en son temps que dos homens de Tarrats, los quals havien nom la hu Pera Sola e l'altra Jauma Creus, havien mes foc en las garriguas del loch de Santa Coloma, e los de Santa Coloma anaren se clamar al senyor comanador, e axi dit senyor comanador pringuels e portalssen y feu les metre en una mala preso del dit Masdeu nomenada la tavagua hon stingueren per dos mesos, de hon los costa prou.*

[fol. 32] Paulus Sabrer, testis etc... et dixit se super contentis in dicto articulo hoc scire et verum fore, *ço es que en temps de don Johan de Cardona qui era comanador de dit Masdeu se feu una bella sala en dit Masdeu ; e quant dita sala se faya ell testimoni ab alguns altras hi estava per manobra e prenna son loguer ; e dich comanador estava adonch en dit Masdeu ; e passa un tocador o mercader de bestiar menut per lo dit terme del Masdeu e vingue metre lo bastiar que manava dins lo loch del Masdeu ab licencia del dit comanador, e quant se vingue en la nit, ell testimoni ab los altres menobres pringueren dues besties de la dita guardia e amagaren las be e be quels fonch mester, e apres, quant fonch de dia, los dits mercaders s'en anaren ab dit bestiar, y quant foren de fora dit loch del Masdeu comtaren dit bestiar e trobaren las dites dues besties manco, e vingeren se clamar al dit comanador, dient que havien perdudes dues besties en dit Masdeu, e dit comanador fonch molt corrossat e irat, e feu pendre scorcoll per tot lo dit Masdeu a renegava Deu e sancta Maria que si ell ho trobava qui ho havia fet que ell los penjaria per les*

*torras avall, si ho podia fer. Y no noy sab res ell testimoni.*

[fol. 40v] **Item, posa que en dit loch e castell del Masdeu ha una bella y antiga esglesia ab son ciminteri en lo qual tots los habitans de dit loch del Masdeu de dit temps ensa acostumnen y son en pecessio de hoir las missas y officis divinals, confessar y combragar y haver sepultura y rebre tots los altras sagrament de la Esglesia, salvo lo babtisme que van rebre a Anills.**

Frater Berengarius Rodon testis etc. et dixit se super contentis in dicto articulo hoc scire et verum fore, *ço es que en dit loch del Masdeu ha una gentil esglesia e son ciminteri e que y ha vistes moltes sepulturas en dit ciminteri, e que creu ell testimoni que y soterren los homens del dit loch ; e en dita esglesia en temps que ell testimoni hi estava si cantavan missas e los officis divinals e asso ha vist ell testimoni e hoit en dit temps que y estava, e altra cosa no y sab ell testimoni.*

Petrus Gaell testis etc. et dixit se super contentis in dicto articulo hoc scire et verum fore, *ço es que ell testimoni ha vista dita esglesia ab dit ciminteri, en la qual esglesia ha vist ell testimoni [fol. 41] que stavan quaturze capallans continuament, los quals en aquella diyen misses e fayen los officis divinals ; e que ha vist ell testimoni soterrar en dit ciminteri un macip quis mori en dit loch del Masdeu en temps que ell testimoni hi travava.*

Stephanus Maler (...) <sup>a</sup> *ha vist en aquella cantar misses hon venien los qui eran en dit loch.*

Bernardus Calla *ha vist confessar e combragar los habitans de dit loch en dita esglesia e hoit lurs misses, vespres, completas e altras officis ; de les altras cosas en dit article contingudes ço es del batajar non ha vist ell testimoni.*

a. mot illisible.

### Traduction

**Premièrement, il expose que le lieu du Masdéu est un château fort, pourvu d'une enceinte, d'un fossé et pourvu d'une épaisse muraille avec de nombreuses tours, un fossé et un pont-levis et d'autres choses nécessaires à un château et lieu fort.**

Frère Berenguer Rodon de l'église de Saint-Michel de Cuixà de l'ordre de Saint-Benoît, témoin etc... a confirmé le contenu de cet article. Interrogé sur l'origine de son savoir, le témoin a dit avoir séjourné de nombreuses fois au Masdéu et avoir vu que ce lieu était muni d'une épaisse muraille, de très hautes tours et d'un pont-levis, mais que celui-ci a ensuite été détruit à cause

des guerres, et qu'il était bien pourvu des bâtiments nécessaires à son fonctionnement.

Pere Guell, agriculteur originaire de Saint-Jean-Lasseille résidant à présent dans la ville de Perpignan, âgé de cent ans, témoin etc... a confirmé le contenu de cet article. Interrogé sur l'origine de son savoir, le témoin a dit l'avoir vu, notamment à l'époque du commandeur Fontcoberta<sup>a</sup> quant il fréquentait le Masdéu et y mangeait.

Esteve Maler, pareur de la ville de Perpignan, témoin etc... a confirmé le contenu de cet article pour l'avoir vu.

Bernat Calla, originaire de Bages résidant à présent dans la ville de Perpignan, témoin etc... a confirmé le contenu de cet article. Il a dit le savoir pour avoir été manger, boire et dormir au Masdéu.

Joan Gisquet, batlle du lieu et territoire du Masdéu, témoin a confirmé le contenu de cet article . Il a dit le savoir pour l'avoir vu et il a vu le pont-levis fonctionner alors qu'à présent il ne peut plus être levé.

Joan Garolf, maraîcher de la ville de Perpignan, témoin etc. a confirmé le contenu de cet article. Il le sait pour l'avoir vu et il est notoire que par le passé, quant une rumeur de guerre circulait en Roussillon, de nombreux habitants des localités voisines se réfugiaient dans la fortification du Masdéu.

Bernat Bertran du lieu de Pollestres témoin etc... a confirmé le contenu de cet article pour l'avoir vu. Lorsque le comte de Foix détruisit le lieu du Boulou<sup>b</sup>, le témoin rapporte qu'il se trouvait devant le portail du Masdéu, sur le pont-levis, quand il vit arriver un détachement de soldats de l'armée du comte se dirigeant vers le Masdéu ; avec un esclave nommé Joan Blanc ils eurent alors à peine le temps de remonter le pont-levis, mais il fut atteint par une lance qui se ficha dans son épaule droite, de sorte qu'on le cru mort. À cette époque, de nombreux habitants des localités voisines se réfugièrent dans le Masdéu.

Gerau Giginta, bourgeois de Perpignan, témoin etc... a confirmé le contenu de cet article pour l'avoir vu et pour avoir séjourné au Masdéu en temps de guerre.

Bartomeu Menut du lieu de Saint-Hippolyte témoin etc... a confirmé le contenu de cet article pour l'avoir vu à de nombreuses reprises.

Joan Lucia du lieu de Trouillas témoin etc... a confirmé le contenu de cet article pour avoir vu le Masdéu fortifié avec ses constructions, mais qu'à présent ce lieu est en grande partie démoli et il n'y a plus de pont-levis, mais il se souvient qu'il y en avait un pour l'avoir vu.

<sup>a</sup> Berenguer de Fontcoberta, commandeur du Masdéu : 1436-1439.

<sup>b</sup> Suite à la signature du traité de Bayonne le 9 mai 1462, le roi de France Louis XI expédia un renfort de troupe d'environ 10000 hommes destiné à venir en aide au roi d'Aragon, Jean II, alors confronté à l'insurrection des catalans. Cette armée avait pour mission de se rendre à Gérone afin de libérer la reine d'Aragon et le primogénit Ferdinand qui se trouvaient assiégés dans cette cité. Sous la direction de Gaston IV de Foix (gendre de Jean II), l'armée française pénétra dans le comté de Roussillon au mois de juillet et s'empara de plusieurs localités, le siège du Boulou eut lieu dans la nuit du 20 au 21 juillet, voir Calmette 1947, 98.

Joan Coll l'ainé du lieu de Sainte-Colombe, témoin etc... a confirmé le contenu de cet article pour l'avoir vu.

Bernat Fabre, originaire du lieu de Villemolaque résidant au lieu du Soler, âgé de soixante ans, témoin etc... a confirmé le contenu de cet article. Il dit le savoir car du temps de la première guerre, c'est à dire quant le comte de Foix pénétra dans les comtés, le témoin ainsi que de nombreux habitants de Villemolaque, Pollestres et Banyuls se réfugièrent dans le Masdéu. Par conséquent il a bien connu cet endroit, et il a vu à de nombreuses reprises la levée et la descente du pont-levis.

Guillem Colomer, originaire du diocèse de Gérone habitant au lieu de Ponteilla depuis plus de trente ans, témoin etc... a confirmé le contenu de cet article pour avoir vu la totalité de ce lieu qui à présent est démolie ainsi que ses murailles.

Pere Albert du lieu de Terrats, âgé de quatre-vingts ans, témoin etc... a confirmé le contenu de cet article pour l'avoir vu, et il a vu qu'un homme assurait, jour et nuit, la garde du portail et pont-levis du château, lequel ne restait jamais sans surveillance.

Pere Ciffré, batlle du lieu et territoire de Nyls, témoin etc... a confirmé le contenu de cet article pour l'avoir vu et s'être réfugié au Masdéu à l'époque de la première guerre.

Cristòfor Peramon, prêtre bénéficiaire dans l'église Saint-Jean de Perpignan, témoin etc... a confirmé le contenu de cet article. Il le sait car il a séjourné au Masdéu du temps de feu monseigneur Francesc Giginta, bourgeois de Perpignan, procureur du commandeur Joan de Cardona.

Joan Pastor, originaire du lieu de Nyls à présent habitant du lieu de Canohès, âgé de soixante-dix ans, témoin etc... a confirmé le contenu de cet article. Il dit qu'alors qu'il était petit, quand le bâtard de Bourbon pénétra en Roussillon, il y a plus de soixante ans<sup>c</sup>, toute la maisonnée de son père ainsi que de nombreux autres habitants des lieux alentours se réfugièrent au Masdéu, car c'était une forteresse.

**Item, il expose que le commandeur du Masdéu a toute juridiction civile et criminelle dans ce lieu et dans son territoire.**

Frère Berenguer Codon, témoin etc... a confirmé le contenu de cet article, à savoir que du temps où il résidait au Masdéu, il a vu le batlle de ce lieu pignorer ceux qui pénétraient dans ce territoire pour chasser les lapins ainsi que le bétail qui entrait dans la devèse du Masdéu sans avoir le droit d'y pâturer ; et il a vu que les hommes de Villemolaque faisaient pâturer dans le territoire du Masdéu ; et il a aidé le frère Paguera à pignorer les hommes qui entraient dans ce territoire pour y chasser les lapins ; il se souvient particulièrement avoir pignore le chanoine Serra qui chassait avec d'autres dans cette devèse, lesquels s'étaient enfui en voyant le témoin et ses

compagnons se diriger vers eux, mais après avoir réussi à les rejoindre en dehors des limites du Masdéu, le témoin et le frère Paguera leur prirent les lapins et le furet et le [chien], et le témoin et le frère Paguera étaient accompagnés d'un serviteur de la maison du Masdéu dont il a oublié le nom, lequel portait le baton de batlle du lieu du Masdéu.

Pere Gaell témoin etc... a confirmé le contenu de cet article, à savoir qu'il a vu le batlle du commandeur du Masdéu exercer sa juridiction en pignorant tous ceux qui pénétraient dans le territoire et la devèse du Masdéu sans l'autorisation du seigneur commandeur ou de ses serviteurs ; et à l'époque où il se rendait souvent au Masdéu, du temps de monseigneur Fontcoberta alors commandeur du Masdéu, il a entendu dire que ce dernier détenait toute la juridiction civile et criminelle dans le lieu et qu'il pouvait y faire pendre et dépendre ; et à cette époque le témoin se souvient que l'on mit dans la prison du Masdéu, qui se trouvait dans une tour, un homme qui avait été pris en train de chasser les lapins dans la devèse. Le commandeur avait décidé de faire pendre le délinquant pour l'exemple car celui-ci avait été surpris en pleine nuit dans la devèse, mais des bons amis du prisonnier intercédèrent en sa faveur et obtinrent la commutation de sa peine en une forte amende en deniers.

Joan Garolf, témoin etc..., a confirmé le contenu de cet article, à savoir qu'il a vu le batlle du Masdéu faire pignorer et égorger le bétail qui pénétrait sans autorisation dans les limites du Masdéu ; il l'a vu faire prisonnier des délinquants et les mettre dans un cachot qui se trouve encore au Masdéu, et procéder à des exécutions.

Bernat Bertran, témoin etc..., a confirmé le contenu de cet article, à savoir qu'il a vu le batlle du seigneur commandeur pignorer, égorger et faire abattre le bétail qui pénétrait sans autorisation sur le territoire du Masdéu ; il ne l'a pas vu faire usage de la juridiction criminelle en faisant pendre ou dépendre, mais il l'a bien vu enfermer des prisonniers dans les prisons de ce lieu dans la tour appelée la *Torra del mig*, dans laquelle se trouve la prison dite la *tavagua*, et les y garder pendant plus de six mois, (...), et ceci se passait du temps d'un procureur nommé Xanxo.

Bartomeu Menut témoin etc..., a confirmé le contenu de cet article, à savoir qu'il a vu le batlle institué par le seigneur commandeur exercer la juridiction en pignorant et égorgeant le bétail qui pénétrait sans autorisation dans le dit territoire, et faire les exécutions. Du temps de monseigneur Miquel Buach, procureur du commandeur et du Maître de Rhodes pour lequel il tenait alors cette commanderie, le témoin vit prendre et emprisonner un serf qui avait commis un vol, et celui-ci aurait été pendu si ses amis n'avaient plaidés la miséricorde auprès du procureur qui lui accorda sa grâce, mais le délinquant resta quelques jours incarcéré et enchaîné dans la prison du Masdéu ; et il a vu le procureur exercer ces juridictions et les batlles du Masdéu faire ces exécutions, et il a

<sup>c</sup> En novembre 1438, le bâtard Alexandre de Bourbon, fils naturel du duc Jean de Bourbon, Pothon de Xaintrailles et Rodrigue de Villandrando, firent une brève incursion dans le nord du comté de Roussillon à la tête d'une troupe de routiers, voir Quicherat 1879, 167.

entendu dire que le commandeur détient la juridiction civile et criminelle de ce territoire.

Joan Coll, témoin etc..., a confirmé le contenu de cet article. Il le sait parce que le seigneur commandeur emprisonna dans le cachot du Masdéu Jaume Creus et Pere Sola de Terrats qui avaient mis le feu dans le territoire de Sainte-Colombe<sup>d</sup>, et il leur en coûta de bons deniers.

Bernat Fabra, témoin etc..., a confirmé le contenu de cet article, à savoir que par le passé il a vu des hommes être mis dans la prison de ce lieu ou château et spécialement un nommé Pollestres du Soler qui avait pris une bête du Masdéu en pensant qu'il s'agissait d'une des siennes qu'il avait perdu, et qui fut ainsi surpris en train d'emporter cette bête et il fut mis en prison dite la *tavagua* où le batlle le garda détenu jusqu'à ce qu'il apprenne que cet homme s'était trompé et s'était emparé de cette bête en pensant qu'elle lui appartenait. Le témoin a vu pignorer et égorger dans ce territoire, et il a entendu dire que le commandeur et ses batlles pouvaient pignorer et égorger et faire d'autres exécutions, mais il ignore à présent les limites de cette juridiction.

Guillem Colomer, témoin etc..., a confirmé le contenu de cet article, à savoir que lui avec d'autres de Ponteilla furent employés par le batlle du Masdéu qui vint les prier de l'accompagner à la chasse dans la devèse du Masdéu, ce qu'ils firent. Et quand ils furent dans cette devèse, le batlle arrêta le nommé Joan Miquel du lieu de Ponteilla, et il emmena celui-ci au Masdéu et l'enferma dans la prison, dans un cachot en terre où il resta quatre jours ou plus. Par la suite, le viguier Bartomeu Jaubert, alors seigneur de Ponteilla, vint au Masdéu et délivra le prisonnier. Cette affaire provoqua la venue du commandeur dans les comtés<sup>e</sup>. Afin de faire valoir ses prérogatives juridictionnelles, celui-ci fut contraint de faire appel au roi de France sous l'obédience duquel se trouvaient alors les comtés, et il obtint satisfaction. Le témoin ne sait rien d'autre à propos de cet article.

Pere Albert, témoin etc..., a confirmé le contenu de cet article, à savoir qu'il a entendu dire aux prud'hommes des lieux de Terrats, Trouillas, Nyls, Villemolaque et autres que le seigneur commandeur détient la juridiction civile et criminelle dans le dit lieu et limites du Masdéu. En son temps, le témoin a vu deux hommes de Terrats nommés Pere Sola et Jaume Creus mettre le feu dans les garrigues du lieu de Sainte-Colombe, et comme ceux de Sainte-Colombe s'en plaignirent au commandeur, celui-ci les fit arrêter et mettre dans une mauvaise prison du Masdéu nommée la *tavagua*, où ils demeurèrent pendant deux mois ; et il leur en coûta très cher<sup>f</sup>.

Pau Sabrer, témoin etc..., a confirmé le contenu de cet article, à savoir que du temps où Joan de Cardona était commandeur du Masdéu on fit une belle salle dans ce lieu, et alors que celle-ci était en construction le témoin et quelques autres y travaillaient comme manœuvres et percevaient leur salaire. Le commandeur se trouvait alors au Masdéu. Un jour, celui-ci autorisa des muletiers ou marchands de menu bétail qui passaient par là à laisser leur troupeau pernocter dans le territoire du Masdéu. La nuit qui suivit, le témoin et deux autres manœuvres s'emparèrent de deux bêtes, puis dissimulèrent celles-ci aussi bien qu'ils le purent. Le lendemain matin, les marchands s'en allèrent avec leur bétail. Après avoir quitté le Masdéu, ceux-ci comptèrent leur bétail et s'aperçurent qu'il en manquait deux. Ils vinrent se plaindre auprès du commandeur, en lui disant qu'ils avaient perdu deux bêtes au Masdéu. Le commandeur entra alors dans une grande colère et fit procéder à des fouilles dans tout le Masdéu, jurant par Dieu et sainte Marie que s'il découvrait les responsables, il les pendrait en haut des tours. Le témoin déclare ne rien savoir de plus.

**Item, il expose que dans le lieu et château du Masdéu il y a une belle et ancienne église avec son cimetière, dans laquelle tous les habitants de ce lieu sont en droit et ont depuis longtemps coutume d'entendre les messes et les offices divins, de se confesser et communier, d'y avoir sépulture et de recevoir tous les autres sacrements de l'Eglise, excepté le baptême qu'ils vont recevoir à Nyls.**

Frère Berenguer Rodon témoin etc..., a confirmé le contenu de cet article, à savoir que dans le lieu du Masdéu il y a une belle église et son cimetière. Le témoin a vu de nombreuses sépultures dans ce cimetière et il croit qu'on y enterre les hommes de ce lieu. Quant il se trouvait au Masdéu, il a vu et entendu que l'on chantait des messes et les offices divins dans l'église. Et il ne sait rien d'autre.

Pere Gaell témoin etc..., a confirmé le contenu de cet article, à savoir qu'il a vu cette église avec son cimetière. Il a vu que quatorze chapelains demeuraient continuellement dans cette église afin d'y célébrer les messes et les offices divins. À l'époque où il séjournait au Masdéu, le témoin a vu enterrer dans ce cimetière un esclave qui était mort dans ce lieu.

Esteve Maler (...) y a vu chanter les messes auxquelles assistaient ceux qui se trouvaient dans ce lieu.

Bernat Calla a vu confesser et communier les habitants de ce lieu dans cette église, et il a entendu leurs messes, vêpres, complies et autres offices. Le témoin n'a rien vu d'autre se rapportant à cet article et notamment au baptême.

<sup>d</sup> Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, canton de Thuir. Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient fait l'acquisition de cette seigneurie et de sa juridiction au XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>e</sup> Les comtés de Roussillon et de Cerdagne.

<sup>f</sup> Sous-entendu : ils ne furent libérés qu'après avoir payé une forte amende.

## 3

1517, 19 avril.

*Guillem Guitart et Roma Pagès, maîtres maçons de la ville de Perpignan, en présence de Francesc Romaguera, notaire public de Perpignan, et des témoins requis, en vertu du serment qu'ils ont prêté en pouvoir et en main de l'honorable batlle du Masdèu, on dit avoir reconnu et estimé les travaux ci-dessous à l'instance de l'honorable Antoni Joan Gallart, procureur de frère Ramon Marquet, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie du Masdèu dans le comté de Roussillon, qui leur en a fait la montrée : Premièrement, ils se sont rendus dans la maison du Masdèu et y ont estimé les travaux que le commandeur y a fait faire : ils estiment à 25 livres le coût total des poutres, tuiles, mains d'œuvre et autres dépenses effectuées pour la réfection de la toiture et du porche de l'église ; ils estiment à 50 livres le coût des travaux effectués dans les quatre chambres du logis, soit les poutres, madriers et tuiles pour les plafonds, le carrelage de ces plafonds et le bois et les tuiles et autres matériaux utilisés pour couvrir la grande toiture de ces chambres ; ils estiment à 25 livres le coût de la réfection des toitures de la grande salle, du palais, des autres chambres, de l'appartement de don Joan, des paillers et autres toitures ; ils estiment à 125 livres le montant total des travaux effectués dans la grande salle : soit pour les quatre grosses poutres qui ont été posées au-dessus du plafond, pour la façon de la charpente et du pavement, pour enduire les murs de plâtre, pour la construction d'une grande cheminée aux armes de la religion et du commandeur, et deux fenêtres ; à 60 livres les travaux effectués dans la chambre dite chambre du commandeur pour le bois, poutres, madriers et planches utilisés pour couvrir le plafond, et pour faire le pavement, et pour ouvrir une belle fenêtre dans la muraille et pour faire une belle cheminée à la française et un cabinet ; à 25 livres les travaux effectués dans la tour de l'Enfer pour le bois, pour faire la couverture et le pavement, enduire les murs de plâtre et y faire une belle fenêtre et enduire la cave ; à 20 livres les nouveaux travaux effectués dans la grande étable et dans la petite, le grenier et le donjon ; à quinze livres la façon des nouveaux murs au-dessus des arcades de l'appartement de don Joan ; à 10 livres la construction d'un scriptorium tout neuf ; à 200 livres les murailles du Masdèu que le commandeur a fait refaire sur une longueur de cent cannes de Montpellier et une épaisseur d'un cayron et demi, à raison de 2 livres la canne ; à 25 livres la construction d'un cortal mesurant 20 cannes entre les murs, avec plusieurs pièces pour abriter le bétail et les porcs ; à 60 livres la réfection par maître Thomas du moulin à huile qui était détruit, soit pour les poutres, madriers, clous, tuiles, la chaux, pierres, chenaux, presses, et la main d'œuvre. Ils estiment à 60 livres le prix des futailles qu'ils ont vu dans le cellier, soit deux grands vaisseaux vinaires d'une contenance d'environ cent charges de vin, que le commandeur a acheté, et un autre plus petit de quatre charges, tous trois faits en bois neuf, à raison d'un florin par charge, valent plus de 100 florins, plus les cordes et cerclages*

*des cuves et barriques qu'il a fait remplacer. Ils estiment à 100 ducats et 165 livres la valeur de la vigne de six héminées que le commandeur a fait planter près de la vieille vigne de la commanderie ; à 25 livres la nouvelle cuisine que le commandeur a fait faire avec deux cheminées ; à 60 livres le prix des portes et fenêtres de toute la commanderie avec leurs gonds, clés et main d'œuvre ; 50 livres les nombreux autres travaux que le commandeur a fait faire au Masdèu comme la réparation des vannes et autres ; à plus de 100 livres le coût des travaux en cours dans l'appartement de don Joan.*

α. Notule de Francesc Romaguera, notaire de Perpignan, ADPO, 3E1/3019, fol. 107-108v.

Noverint universi quod die intitulata decima nova mensis aprilis, anno a Nativitate Domini millesimo quingentesimo decimo septimo, existentes personaliter constituti Guilelmus Guitart et Roma Pages, payrerii sive magistri domorum ville Perpiniani, una cum honorabili Anthonio Johan Guallart, procuratore reverendi fratris atque magistri domini Raymundi Merquet, militis milicie ordinis Sancti Johannis Jerusalem, preceptoris sive comendatoris comande<sup>a</sup> Mansi Dei in comitatu Rossillionis, in presencia mei Francisci Romaguere, autoritate regia notarii publici dicte ville Perpiniani, et testium infrascriptorum ad hec specialiter vocatorum et roguatorum<sup>a</sup>, verbo dixerunt quod virtute juramenti per ipsos prestiti in posse et manu honorabilis bajuli Mansi Dei, ipsi ad instanciam dicti honorabilis Anthoni Johan Gallart recognoverunt opera et seu operationes et omnia infrascripta per eundem Anthonium Johan Gallart eis ad oculum mostrata, que omnia per eos visa et recognita juxta eorum conciencias virtute dicti juramenti stimarunt juxta formam, tenorem et seu seriem sequentem. *Et primo som stats en la casa del Masdeu e i havem stimat les obres afetes fer dit comanador en la sglesia, ço es lo taulat de la dita sglesia y lo porxo de aquella, stimam costa la obra que y a feta novament dit comenador entre monalls, teules, mans e altres avarins tot vint e sinch liures ; mes havem stimada la obra afeta lo dit comenador en les quatre cambres de la canonges de dita casa, ço es en los sostres per bigues, monalls, taules, e regolat los sostres y cubert la gran taulada de les dites cambres que eren descobertes, per tot entre fusta, teules y totes coses estimam a sinquanta liures ; mes estimam la obra afeta e recorrer los taulats de la gran sala y del palau e altres cambres y del apartament de don Johan y dels palles e altres taulats tot vint e sinch liures ; mes stimam per quatre bigues grosses ammes demunt lo sostre de la gran sala y per ensostrar y enregolar la gran sala y enluyr les parets y fer hi huna gran ximaneya ab les armes de la religio y de dit senyor y dos finestres, entre tot estimam cent vint e sinch liures ; mes en la cambra vulgarment dita cambra del senor comenador, entre fusta, biges, monalls, postam per sostrar lo sostre hi enregolar, y a romput la moralla per fer hi huna bella finestra obrada y per lo semblant huna bella ximaneya a la fransesa y hun retret, estimam hi ha constatat entre tot sexanta liures ; mes en la torra volgar dita la torra del Infern, per fusta per ensostrar y enregolar y enluyr les parets hi fer huna bella finestra y enluyr la buada, per tot*

*stimam vint e sinch liures ; mes per les obres novas affetes en la gran estable y en la petita e graner de la smada e la torra mestra entre tot vint liuras ; mes per les parets noves ha obrades dejus les arcades del apartament de don Johan quinze liures ; mes per hun escriptori tot nou afet en dita casa del Masdeu, deu liures ; mes avem vist les murales de la casa del Masdeu que lo dit comenador afet ara de nou en les quals ha cent canes de Monpaller de gruxa de hun cayro e mig, que a raho de dos liures la cana valen doscentes liures ; mes avem vist que ha fet de nou hun cortal ab altres apartaments per tenir bestiar e porchs en lo qual ha entre la paret larguera e mitgana vint canes per vint liures y fusta y teules per tot vint e sinch liures ; mes havem vist que ha tornat de nou hun moli de oli en la dita casa que sera dirruyt, lo qual lo mestre Thomas a fet, que entre biges, canalls, monalls, claus, teules, calcs, [hi mans] de peyres y les premses, per tot posades de sexanta liure ; mes avem vist en lo seller de dita casa deu vaxells grossos de tenir vi, los quals a comprats dit comenador, que tots tenen entorn de cent carregues de vi, e altra vaxella pus manor, ço es de quatre carregues cascuna tota fusta nova, que segons se ven y se acostuma vendre a raho un flori per somada val se pasats cent florins sens les cordes y [sercols] a mes nous en les tines e tinart sexanta liures ; mes avem vist en lo costat de la vinya vella de dita casa que ha fet plantar dit comenador huna altra vinya nova de grandaria de sis ayminades, de que si la volia vendre trobara qui lin daria cent ducats cent sexanta e sinch liures ; mes avem vist la cuyna nova afet dit comenador e dos ximaneyes e parets altres, per tot vint e sinch liures ; mes per portes de finestres e de cambres e portaler[es] per tota la casa, relles, coronas, claus e mans, per tot sexante liures ; mes havem vistes moltes obres que ha fetes necessaries en la dita casa del Masdeu en reparar martalleres hi altres que nos poden ca[n]at indicam entre tot sinquanta liures ; mes avem vist la casa ques diu l'apartament de don Johan que per falta de fonaments y de bellessa sen entra en que ha grans despeses de to[v]arla, laqual lo dit comanador la fa tornar hi avem vist ja vint e sinch [..nys] de calcs en la dita casa que comensa a obrar, que ans que sia acabat de fer be li estara a mes de cent liures.*

a. Sic.

## BIBLIOGRAPHIE

*Sources imprimées*

- Miquel Rossell 1947** : MIQUEL ROSSELL (F.) éd., *Liber Feudorum Maior, Cartulario real que se conserva en el Archivo de la Corona de Aragón*, 2 vol., Barcelone, 1947.
- Tréton 2010**, TRÉTON (R.) éd., *Diplomatari del Masdeu*, 5 vol., Fundació Noguera, Barcelone, 2010.
- Articles et ouvrages*
- Allard 2006** : ALLARD (J.-M.), Le contrôle des paroisses, un enjeu entre les ordres militaires et l'épiscopat : le cas aquitain, in : *Les Ordres religieux mili-*

*itaires dans le Midi (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), Cahiers de Fanjeaux*, 41, 2006, p. 21-52.

- Bayrou, Castellvi 1987** : BAYROU (L), CASTELLVI (G.), Esquisse d'une étude des vestiges des fortifications urbaines médiévales en Roussillon, in : *Études Roussillonnaises offertes à Pierre Ponsich*, Perpignan, 1987, p. 187-222.
- Bourin-Derruau 2000** : BOURIN-DERRUAU (M.), *Les hommes de mansata en Bas-Languedoc (milieu du XII<sup>e</sup> siècle-milieu du XIV<sup>e</sup> siècle) : théorie, pratique, résistances*, in : *Mélanges de l'École française de Rome*, 112, 2000, vol. 2, p. 883-917.
- Calmette 1947** : CALMETTE (J.), *La question des Pyrénées et la Marche d'Espagne au moyen âge*, Paris, 1947.
- Carraz 2008** : CARRAZ (D.), Archéologie des commanderies de l'Hôpital et du Temple en France (1977-2007), in : DEMURGER (A.) dir., *L'étude des ordres religieux-militaires en France : La fin d'une marginalité ? Cahiers de Recherches Médiévales*, n° 15, 2008, p. 175-202.
- Catafau 1996** : CATAFAU (A.), *Contentiones fuerunt. Conflits et violences dans le Roussillon féodal (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, in : *Le Roussillon de la Marca Hispanica aux Pyrénées-Orientales (VIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Perpignan, 1996, p. 221-249.
- Catafau 1998** : CATAFAU (A.), *Les celleres et la naissance du village en Roussillon (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Perpignan, 1998.
- Cayla 1964** : CAYLA (P.), *Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648*, Montpellier, 1964.
- Delamont 1875** : DELAMONT (E.), La croisade de 1285. Ses causes, ses résultats et ses suites, *Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*, vol. XXI, 1875, p. 394-454.
- Freixe 1912** : FREIXE (J.), Le passage du Perthus (1462-1659), *Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*, vol. 53 (1912), p. 263-264.
- Fuguet i Sans 1995** : FUGUET i SANS (J.), *L'arquitectura dels Templers a Catalunya*, Barcelona, 1995.
- Henry 1835** : HENRY (D.-M.-J.), *Histoire du Roussillon*, 2 vol. Paris, 1835.
- Kotarba 2007** : KOTARBA (J.) dir., *Carte archéologique de la Gaule. Les Pyrénées-Orientales* 66, Paris, 2007.
- Luttrell 2007**: LUTTRELL (A.), *The Hospitaller Commanderies in Roussillon : 1373, Studies on the Hospitallers after 1306. Rhodes and the West*, Aldershot-Brookfield, 2007, Variorum Collected Studies, n° XIX.

- Luttrell, Pressouyre 2002** : LUTTRELL (A.) et PRESSOUYRE (L.) dir., *La Commanderie, institution des ordres militaires dans l'Occident médiéval*, Paris, CTHS, 2002.
- Macé 1998** : MACÉ (L.), Morphogénèse villageoise et aménagement seigneurial : l'exemple de Douzens (Aude), *Archéologie Médiévale*, t. 28, 1998, p. 149-160.
- Marichal 1997** : MARICHAL (R.) dir., *La commanderie de Bajoles au Balcon Saint Roch. Perpignan. D.F.S. de fouille de Sauvetage Urgent*, Service Archéologique de la ville de Perpignan, Août 1997.
- Miguet 1995** : MIGUET (M.), *Templiers et hospitaliers en Normandie*, Paris, CTHS, 1995.
- Miret i Sans 1910** : MIRET i SANS (J.), *Les cases de Templers y Hospitalers en Catalunya. Aplech de noves y documents històrics*, Barcelone, 1910 (rééd. Pagès editors, 2006).
- Ponsich 1983** : PONSICH (P.), « Le mystère du palais comtal de Perpignan », *Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*, vol. XCI (1983), p. 9-31.
- Quicherat 1879** : QUICHERAT (J.), *Rodrigue de Villandrando. L'un des combattants pour l'indépendance française au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1879.
- To Figueras 1993** : TO FIGUERAS (L.), Le mas catalan du XII<sup>e</sup> s. : genèse et évolution d'une structure d'encadrement et d'asservissement de la paysannerie, *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1993, p. 151-177.
- Tréton 2007** : TRÉTON (R.), *Recueil des chartes de la maison du Temple du Masdéu en Roussillon (1001-1329). Étude et édition*, Thèse de doctorat dirigée par Olivier GUYOTJEANNIN, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 2007, 5 vol.
- Vinas 2009** : VINAS (R.), *Le procès des Templiers du Roussillon*, Tdo éditions, Perpignan, 2009.

